



Université d'Abomey-Calavi

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Ecole Doctorale Pluridisciplinaire

« Espace-Cultures-Développement »

Formation doctorale : Histoire-Archéologie

Filière : Archéologie-Histoire de l'art

Option : Archéologie-Patrimoine

Mémoire du Diplôme d'Etudes Approfondies

Thème :

Ville historique d'Abomey : dynamique urbaine et enjeux de protection des patrimoines

Présenté par :

Franck Komlan OGOU

Sous la direction de :

M. Obarè BAGODO, PhD.

Maitre de Conférences des universités

Année académique 2014-2015

Soutenu le 4 mai 2016



Université d'Abomey-Calavi

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Ecole Doctorale Pluridisciplinaire

« Espace-Cultures-Développement »

Formation doctorale : Histoire-Archéologie

Filière : Archéologie-Histoire de l'art

Option : Archéologie-Patrimoine

Mémoire du Diplôme d'Etudes Approfondies

Thème :

Ville historique d'Abomey : dynamique urbaine et enjeux de protection des patrimoines

Présenté par :

Franck Komlan OGOU

Sous la direction de :

M. Obarè BAGODO, PhD.

Maitre de Conférences des universités

Année académique 2014-2015

Soutenu le 4 mai 2016

Sommaire

Sommaire	iii
Liste des sigles et acronymes	iv
Table des illustrations	v
Dédicace.....	vi
Remerciements	vii
Introduction	1
PREMIERE PARTIE : Problématique, clarification conceptuelle et méthodologie.....	3
Chapitre I : Problématique et clarification conceptuelle	4
I.1. Problématique.....	4
I.2. Clarification conceptuelle	9
Chapitre II : Objectifs, hypothèses et méthodologie de recherche	13
II.1. Objectifs et hypothèses de recherche.....	13
II.2. Méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse des données	13
II.3. Difficultés rencontrées et approches de solution	16
Chapitre III : Revue de littérature	18
III.1. Types de villes en Afrique et organisation spatiale dans le Danxomè	18
III.2. Urbanisation et villes anciennes	21
III.3. Protection juridique	22
DEUXIEME PARTIE : Plan provisoire de la thèse et point de la recherche.....	25
Chapitre IV : Plan provisoire de la thèse.....	26
Chapitre V : Présentation des premiers résultats	28
V.1. Pouvoir royal et urbanisation.....	29
V.2. Colonisation et urbanisation	36
V.3. Caractéristiques de l'espace urbain : tendances actuelles et perspectives d'évolution	39
Conclusion.....	50
1-Sources et références bibliographiques.....	51

Liste des sigles et acronymes

ARCHA : Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey

CRATerre-ENSAG : Centre International de la Construction en Terre

DPC : Direction du Patrimoine Culturel

EAMAU : Ecole Africaine des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme

ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

EPA : Ecole du Patrimoine Africain

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

ICCROM : Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

OTAR : Office du Tourisme d'Abomey et Régions

SPRA : Site des Palais Royaux d'Abomey

UAC : Université d'Abomey-Calavi

UNB : Université Nationale du Bénin

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la l'Education, la Science et la Culture

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de situation administrative d'Abomey.....	20
Figure 2 : Plan de gestion des espaces dan l'ancien Abomey.....	30
Figure 3 : Formation des quartiers historiques d'Agbomè.....	32
Figure 4 : Plan d'Abomey vers 1890.....	35
Figure 5 : Agbodo et éléments de dégradation.....	38
Figure 6 : Plan directeur d'urbanisme d'Abomey et Bohicon	46
Tableau 1 : Caractéristiques principales des agglomérations urbaines d'Abomey et de Bohicon.....	43
Photo 1 : Dépôt d'ordures.....	48
Photo 2 : Traversée sur la cour des amazones	48
Photo 3 : Poteaux électriques et système de télécommunications devant le site des palais royaux d'Abomey	49

Dédicace

A :

- mes parents,
- mes enfants Junior et Jennifer,
- et mon épouse Viviane

pour leur soutien inestimable et leur affection.

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont aidé à réaliser ce travail.

Je voudrais remercier spécialement :

- M. Obarè B. BAGODO, PhD, Maître de conférences, qui a bien voulu diriger le présent travail ;
- M. A. Félix IROKO, Professeur titulaire, avec qui j'ai commencé les premiers pas de réalisation de ce mémoire ;
- M. Jérôme ALLADAYE, Professeur titulaire qui spontanément avait accepté de lire mes premières ébauches sur cette thématique ;
- tous les enseignants du cours de DEA 2014-2015 qui ont su nous transmettre le savoir à travers leurs différents enseignements ;
- tous nos informateurs à Abomey pour leur accompagnement ;
- et tous mes camarades de promotion avec qui j'ai passé de bons moments.

Introduction

Abomey, ville historique, ville de mémoire, a été le territoire d'un nombre important d'événements de portée historique nationale et internationale. Chaque phase de l'histoire de la ville a apporté sa touche d'urbanisation. Ce qui fait de la ville actuelle un tableau vivant animé par un patrimoine et un paysage urbains d'une valeur exceptionnelle. Le noyau historique d'Abomey concentre harmonieusement des expressions patrimoniales matérielles et immatérielles. Il s'agit clairement d'un échantillon assez représentatif de la richesse du patrimoine culturel.

Abomey est également une commune qui se veut moderne, prospère et développée. Ses habitants et les autorités municipales rêvent de faire d'elle, une ville avec de grandes universités, de grandes usines, de grandes routes, de grands hôtels, bref, une ville attrayante. A l'instar d'autres villes du Bénin et d'Afrique, ce rêve de faire d'Abomey une ville "moderne" ne serait possible sans la disparition des témoins historiques de grande valeur patrimoniale, scientifique et économique.

Le phénomène d'urbanisation est actuel et aucune ville sur la planète ne peut y échapper. Et la raison est toute simple : plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en milieu urbain. Pour leur part, les territoires urbains du continent africain subissent une extension exponentielle, avec la croissance la plus élevée du monde. Au-delà même de cette croissance des grandes capitales, on se rend compte que le phénomène urbain est solidement installé : la croissance démographique urbaine sera en grande partie portée par les villes historiques ou nouvelles de taille secondaire.

Or, les villes anciennes n'ont pas été faites pour recevoir un tel flot de population. Pour éviter les profondes perturbations qui peuvent en résulter pour elles, des règles sont nécessaires pour faciliter leur intégration dans la vie présente et future de leurs nations, étant donné qu'il est impossible d'enrayer un fait de civilisation. On n'arrête pas un torrent, mais on prend des mesures pour que sa violence, ses tourbillons ne soient dévastateurs.

En même temps que la population augmentera en nombre, les mentalités changeront, des modifications profondes atteindront un rythme de plus en plus accéléré. Dans le domaine architectural, des révolutions ont déjà commencé : la conception, la durée, l'emplacement des constructions, les matériaux employés, n'auront bientôt rien de commun avec les caractéristiques des édifices anciens. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas encourager la

création architecturale, bien au contraire, elle est indispensable pour répondre aux besoins nouveaux. Il faut cependant songer aux symbioses nécessaires.

D'aucuns pourraient se demander si l'objectif de notre travail est de faire d'Abomey une ville « sanctuaire » figée par des traditions inadaptées aux dynamiques actuelles. Quand on se promène à l'intérieur de la ville d'Abomey, le regard ne peut échapper aux dégradations que subissent les patrimoines au jour le jour. Au nom d'une certaine modernité et dans le souci de répondre à tous les besoins de la population, des initiatives nouvelles sont prises avec pour conséquences, des atteintes sur les patrimoines. A titre d'exemple, la place Goho, autrefois lieu de mémoire significatif dans le paysage historique de la ville, a subi des transformations néfastes qui nuisent à son intégrité. De même, des travaux d'assainissement et de voirie entamés dans la ville n'ont pas épargné le patrimoine. Il est aisé de voir de nouvelles voies pavées construites à proximité des lieux de mémoire et l'élargissement du réseau électrique dans le noyau ancien sans aucune mesure préalable.

Après avoir exposé l'approche conceptuelle et méthodologique de notre travail, nous en présenterons l'orientation générale et, à titre illustratif, les premiers résultats, en passant par une esquisse du plan de la thèse.

PREMIERE PARTIE

PROBLEMATIQUE, CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET METHODOLOGIE

Chapitre I : Problématique et clarification conceptuelle

I.1. Problématique

Les territoires africains, urbains ou ruraux, constituent un des noyaux de l'identité culturelle africaine à travers les échanges sociaux, spirituels, culturels et économiques qui s'y sont déroulés au fil du temps, et qui ont donné naissance à des créations uniques au monde qui s'expriment à travers leurs patrimoines immatériels et matériels. (Tidjani-Serpos, 2006 : 5).

Malheureusement, peu d'intérêt est accordé aux politiques culturelles et patrimoniales dans les stratégies d'intervention des collectivités africaines. La valorisation des richesses culturelles et patrimoniales, à l'intérieur des communes qui représentent de nouveaux espaces de cohérence au Bénin et en Afrique, renforcerait leur dimension culturelle et apportera sans aucun doute, une amélioration aux conditions de vie des populations. Pourtant, ces ressources culturelles et patrimoniales sont aujourd'hui confrontées à des défis majeurs liés aux besoins du développement social. Le peu d'intérêt qui leur est accordé se manifeste de plusieurs manières : la plupart des villes africaines n'ont pas de musées dignes du nom. Peu d'entre elles disposent d'un véritable inventaire de leur patrimoine naturel et culturel. Beaucoup n'ont pas de mécanismes de classement ou de sauvegarde de leur patrimoine.

Monuments historiques, sites et vestiges archéologiques, ensembles bâtis urbains ou ruraux, lieux de mémoire, paysages culturels, sites naturels, réserves de flore ou de faune, le patrimoine fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt croissant en raison des enjeux de plus en plus complexes qui y sont associés. Il participe de l'affirmation de l'identité d'un territoire et constitue un repère face aux mutations socio-économiques accélérées que nous vivons actuellement. Il est aussi un vecteur de développement et de croissance de la richesse. Dans toute sa multiplicité, le patrimoine est avant tout fragile et exige une attention et une préservation à la mesure de sa diversité.

Abomey, ville historique, ville de mémoire, a été le territoire d'un nombre important d'événements de portée historique nationale et internationale. Chaque phase de l'histoire de la ville a apporté sa touche d'urbanisation. Ce qui fait de la ville actuelle un tableau vivant animé par un patrimoine et un paysage urbains d'une valeur exceptionnelle. Or, le patrimoine est presque toujours lié à la notion de territoire comme entité géographique et culturelle. Il est

aussi lié à des organisations sociales et communautaires souvent formalisées aujourd'hui dans des unités administratives territorialisées. N'oublions pas, non plus que, dans nombre de traditions, la nature dans certaines de ses composantes, est porteuse d'âme(s), éléments vivants avec lesquels on doit composer.

Au territoire de la ville d'Abomey est associé un patrimoine culturel, à la fois historique et archéologique, qui a été légué de génération en génération. Ce patrimoine permet à la population de se situer dans un *continuum* temporel et confère au territoire urbain des particularités distinctives, base de constitution d'identités collectives. Il convient de procéder à l'identification des éléments culturels les plus significatifs (matériels et immatériels) attachés à un territoire auxquels la population accorde une valeur spirituelle et symbolique particulière. Ces éléments varient beaucoup en fonction des territoires. Ici ou là, on identifiera un ou des lieux sacrés, une fabrication réputée, un paysage culturel particulièrement marqué, un tissu urbain ou une architecture typique, une tradition orale de poésies chantées, une manifestation rituelle et festive, etc.

Le territoire d'Abomey qui tend à devenir une cité urbaine doit faire face à la question : **comment concilier dynamiques urbaines et protection du patrimoine ?** Nos villes sont le fruit de strates historiques successives. Elles sont un phénomène très ancien en Afrique. Elles ont d'abord été des centres de peuplement, des points commerciaux, ou encore des centres du savoir. Elles étaient définies par l'importance de leur population, les formes d'organisation spatiale (densité d'occupation spatiale), la présence des édifices et espaces à caractères marchands (marchés, lieux d'échanges), sociaux et culturels (palais royaux, lieux de rencontre, de culte, etc.). La plupart des écrits récents attribuent à la ville africaine une double dimension de «ville africaine» et de « ville européenne », avec l'empreinte coloniale des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ce mélange est, comme ailleurs, une des caractéristiques principales des villes du continent africain. Et le plateau historique d'Abomey n'échappe pas à cette tendance généralisée. D'où il se pose la problématique de mutations urbaines dans une optique de préservation du patrimoine.

En dépit de la grande valeur patrimoniale qui leur est reconnue, les villes historiques de certains pays continuent de subir de graves dégradations du fait, principalement, de l'urbanisation. Le constat est évident que, généralement, le développement urbain rime avec la modernisation qui manifeste un antagonisme profond vis-à-vis du passé :

...Les roues du développement urbain, dans un mouvement de Caterpillar généralisé, écrasent tout sur leur passage. Il fallait alors construire pour le peuple, effacer les traces et les odeurs de pauvreté, marcher vers le progrès (Hamon, 2011 : 18).

En effet, la ville se transforme à notre époque de façon spectaculaire. L'urbanisation avance à un rythme vertigineux et la ville est en perpétuelle métamorphose. Des routes se construisent de façon de plus en plus moderne, des immeubles pullulent sur les décombres des anciennes constructions, des places publiques se ferment, d'autres se créent... Et comme dans une ruche, les artisans de la construction sont constamment à l'œuvre.

Gloires du passé, fiertés anciennes, les villes historiques de tous les continents affrontent de nos jours, les épreuves du développement. Après avoir échappé, des siècles durant, aux assauts du temps, le patrimoine des villes (patrimoine urbain) succombe aujourd'hui aux chantiers de l'urbanisation. Les pays occidentaux, forts de leurs longues traditions patrimoniales, ont pris des mesures efficaces de protection, de conservation et de valorisation des paysages urbains qui fondent l'identité de leur territoire. Les réalités africaines en la matière sont moins reluisantes. Les traits historiques du vieux continent, berceau reconnu de l'humanité, sont quotidiennement menacés de disparition.

En effet, les villes africaines sont le théâtre d'une urbanisation à grande vitesse intensifiée par une poussée démographique importante. Ndong-Jatta, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest/Sahel, lors de sa déclaration faite à Dakar à l'ouverture de la conférence internationale sur le thème, *Ville en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone*, a dit à ce propos que :

...l'Afrique sera le continent le plus urbanisé en 2050. Pour cette forte urbanisation, le patrimoine urbain (immeubles, rues, places, placettes, parcs anciens et pratiques qui les animent) des villes africaines paie un prix assez lourd. Il est en général littéralement détruit pour la réalisation de constructions dites modernes, avec pour conséquences, des pertes irréparables de richesses historiques, artistiques, architecturales et scientifiques. (Ndong-Jatta, 2014 : 27).

Au Bénin, les premières élections, depuis la décentralisation administrative amorcée en 2003, furent le coup d'envoi des bâtisseurs de villes. Chaque autorité municipale entend imprimer

une marque d'urbanisation à sa commune. Les hôtels de ville sortent de terre un peu partout. Des chantiers de routes, d'écoles, de centres de santé, de marchés et même d'usines sont ouverts. Dans cette frénésie de développement, l'Etat central ne manque pas au rendez-vous. Il accompagne les communes par des aides diverses, mais exprime également ses devoirs de bâtisseur. Il initie des projets, engage des constructions. La population locale apprécie la performance de ses élus municipaux par l'admiration des constructions réalisées. En conséquence, toute entrave à la construction, donc à la « modernisation », est perçue comme contre au développement.

Au cours de la décennie écoulée, l'ambition de réhabiliter le plateau historique d'Abomey a été marquée par la création de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA). De nombreux travaux d'assainissement et de voirie ont été engagés, notamment dans la ville d'Abomey, ville par ailleurs qui abrite le seul bien inscrit par le Bénin sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : le site des palais royaux. Cette spécificité pose toute la complexité des travaux d'aménagement à Abomey et cela mérite que l'on évalue à travers le temps, l'impact de ces travaux.

Si l'engagement de l'État demeure fondamental (la politique du patrimoine restant le plus souvent de compétence nationale), c'est à l'échelle locale que se joue l'articulation entre patrimoine et projet urbain, patrimoine et projet de territoire. La plupart des pays africains, à l'instar du Bénin, se sont engagés sur la voie de la décentralisation, processus de transfert de compétences à des organes élus localement. Les municipalités sont dotées de responsabilités croissantes, notamment en tant que maîtres d'ouvrage des projets urbains, et progressivement aussi dans le domaine du patrimoine.

Même si le constat n'est pas encore si alarmant à Abomey, nous assistons aujourd'hui au phénomène de destructions continues des espaces naturels, des paysages ruraux, des centres historiques urbains, des sites et des monuments. On observe cependant sur place des atteintes, sinon des destructions du patrimoine, par le biais des chantiers et des aménagements dans des communes qui disposent pourtant de plans d'aménagement urbain. La raison en est le développement économique incontrôlé, résultant de la surexploitation des ressources naturelles, de la surproduction agricole et de l'urbanisation anarchique. Elle est aussi à trouver dans l'uniformisation des valeurs culturelles, véhiculée dans les moindres recoins de la planète par la télévision et d'autres canaux sophistiqués, qui tend à gommer les différences de goûts des individus, la variété des types d'habitation ou des manières d'habiter, etc. Sans

oublier la disparition des objets, pillés au profit d'un marché international en expansion, avec l'aide, là encore, de la technologie récente du téléphone portable.

Pour sensibiliser à ce patrimoine, il est nécessaire de reconnaître les repères architecturaux et urbanistiques. En d'autres termes, il faut savoir fixer les limites entre aménagement urbain et protection du patrimoine présent sur le territoire.

Il paraît ainsi aujourd'hui comme une urgence de travailler pour la sauvegarde des villes et quartiers historiques selon : « *une politique cohérente de développement économique et social prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux* » (ICOMOS, 1987 : 4).

I.2. Clarification conceptuelle

I.2.1. Villes historiques

La ville n'est pas une catégorie immuable et il serait vain de vouloir lui donner une définition normative et englobante valable aussi bien pour la période des synœcismes (constitution d'une cité partir de petits villages), au moment où s'amorce le phénomène urbain en Grèce Antique ou en Italie, que pour l'aube du XXI^{ème} siècle, en des temps où se dessineraient, selon certains, le déclin des villes ou la dissolution de la ville dans l'urbain. Cette histoire ne débute donc pas sur un coup de force théorique et préfère considérer que « *sous le nom de ville, s'accumule une somme d'expériences historiques plus que ne se profile la rigueur d'un concept* » (Roncayolo, 1990 : 28).

Ce refus d'une définition, de la ville *a priori*, se double d'une conviction : la ville est un phénomène total où se condensent l'économique et le social, le politique et le culturel, le technique et l'imaginaire et, partant, toute approche fractionnée qui privilégierait un domaine unique aux dépens des autres manquerait de pertinence ; « *au contraire, une lecture totalisante, comme affirme l'être l'analyse historique, risque de mieux prendre en compte l'effet des interrelations* » (Lepetit, 1996).

Villes où se sont déroulés des événements historiques marquants et qui sont regardées aujourd'hui d'une façon toute particulière et présentent une certaine sacralité pour les communautés qui les détiennent et les visiteurs.

I.2.2. Patrimoines et sites archéologiques

La notion de patrimoine en général est définie par le Petit Larousse (2012) comme un « *bien qui vient du père et de la mère* ». Un bien, par conséquent, d'une collectivité, d'un groupe humain, d'une famille, acquis des ancêtres par héritage. Défini comme tel, le patrimoine fait appel à la notion de l'inventaire entre les éléments qui entrent dans ce que l'on estime important pour être transmis et ce qui ne l'est pas. Le nouveau Petit Robert (2012) propose une définition sensiblement identique à celle du Petit Larousse, à savoir : « *ce qui est considéré comme un bien propre, comme une propriété transmise par les ancêtres* ».

Le patrimoine se réfère alors à tout ce qui est hérité du passé et qui est transmis, volontairement ou involontairement, à un groupe de personnes ou à une communauté. Tout objet, par son appartenance au passé, devient ainsi objet du patrimoine et héritage commun.

Cette conception du patrimoine lui donne une connotation politique liée à la mémoire collective, à l'héritage national et à l'identité commune d'une nation.

Le mot patrimoine est difficile à définir en raison de son caractère évolutif et fluctuant. Le concept est aussi polysémique parce qu'il renvoie aussi bien à des édifices anciens, des sites et vestiges archéologiques, des sites et objets historiques (bien matériel communautaire ou national, etc.), des documents écrits, graphiques, audiovisuels, qu'à la tradition orale et des documents numériques (bases de données, pages web, etc.). Vouloir donner une définition authentique et définitive du concept de patrimoine, s'avère donc être un exercice imprudent, à cause de son caractère inconstant, voire instable au travers de l'évolution de l'humanité et des technologies.

Il faut préciser que le périmètre du patrimoine est dessiné par une instance internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), qui établit des critères et une liste qualifiée du patrimoine de l'humanité.

En effet, le classement par l'Unesco constitue par exemple un label susceptible d'ouvrir la voie à une valorisation des lieux et biens désignés. La Convention de l'UNESCO (1972) définit le patrimoine à travers trois composantes :

- le patrimoine culturel, qui inclut des monuments (œuvres architecturales, de sculpture ou de peintures monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments), des ensembles (groupes de constructions isolées ou réunies) et des sites (œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature) ;
- le patrimoine naturel, qui comprend des sites, des monuments naturels, formations géologiques et physiographiques, ainsi que des zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ;
- le patrimoine culturel immatériel composé : des traditions et expressions orales, y compris les langues, des arts du spectacle, des pratiques sociales, rituels et événements festifs, des connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Au nombre des éléments constitutifs du potentiel patrimonial de la ville d'Abomey, figurent des sites, des sites archéologiques et des éléments de fortification.

Etymologiquement, archéologie vient du mot grec *archaios* qui signifie « ancien » et de *logos* qui signifie « discours » ou « science ». C'est la science qui grâce à la mise au jour et à l'analyse des vestiges matériels du passé permet d'appréhender depuis les temps les plus reculés les activités de l'homme, ses comportements sociaux ou religieux et son environnement (Larousse 2010).

Le site est une œuvre de l'homme ou œuvre conjuguée de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art et de la science (UNESCO, 1972).

Au début du XX^{ème} siècle, la géographie classique a fait du site une notion fondamentale en cherchant à comprendre la répartition et la localisation précise de l'habitat, en particulier des villages et des villes. Les hommes auraient choisi des lieux jugés favorables pour la défense, la salubrité, les échanges, en fonction de leurs caractères topographiques, géologiques ou hydrographiques, sans que soit jamais bien précisé les dimensions, la métrique de ces sites (www.wikipedia.org, consulté le 17 février 2016).

Le sens de la notion a été étendu ensuite dans la géographie classique à des espaces un peu plus vaste qu'un village ou que le noyau initial d'une ville, à l'échelle du kilomètre ou de la dizaine de kilomètre, toujours considéré du point de vue de leur qualité physique ou de l'intérêt qu'ils peuvent représenter pour une société.

Par extension un site dit archéologique est donc un espace, un lieu où sont découverts des artefacts suite à des travaux de fouille ou de prospection (Bagodo, 2009).

Les structures de fortification sont un ensemble de réalisations matérielles permettant de contrer ou de bloquer l'entrée de l'ennemi dans une habitation ou une agglomération. Ces structures peuvent être des fosses, des murailles en terre battue ou en pierres sèches, des plantes épineuses (Mardjoua, 2014).

A Abomey, l'une des structures de fortification les plus visibles bien qu'en cours de dégradation est le *Agbodo*.

I.2.3. Urbanisation et urbanisme

Les éléments de clarification conceptuelle donnés ci-dessous ont été tirés du site web du dictionnaire en ligne (www.wikipedia.org, consulté le 17 février 2016).

Les premières villes apparaissent dans l'Antiquité ancienne en Mésopotamie, dans la vallée du Jourdain, de la vallée de l'Indus et du Yangzi Jiang. On a connu de réels mouvements historiques après le X^e siècle après Jésus-Christ, notamment avec le mouvement des bastides en France. C'est seulement, la nette augmentation des populations urbaines après 1800 par l'industrialisation et l'exode rural, qui permet au terme urbanisation d'être un terme générique.

L'urbanisation est un mouvement historique de transformation des formes de la société que l'on peut définir comme l'augmentation du nombre de ceux qui habitent en ville par rapport à l'ensemble de la population (exode rural). L'urbanisation est faite de préférence autour de villes existantes, généralement dans des territoires jugés attrayants ou pour des raisons culturelles et historiques (les capitales) ou religieuses (Mecque, Lourdes..), ou sur des zones commercialement, industriellement ou militairement stratégiques (bases militaires). Certaines villes-champignons sont nées autour de ports et d'industries positionnées autour de ressources minérales, énergétiques ou humaines (main-d'œuvre bien formée, et/ou bon marché). L'urbanisation présente un caractère exponentiel (nettement avéré depuis les années 1800) qui semble être vécu comme une fatalité par la plupart des gouvernements et aménageurs.

L'urbanisme est à la fois un champ disciplinaire et un champ professionnel recouvrant l'étude du phénomène urbain, l'action d'urbanisation et l'organisation de la ville et de ses territoires. Les personnes qui exercent ce métier sont des urbanistes. Selon les traditions académiques, cette discipline est associée tantôt à l'architecture, tantôt à la géographie, selon l'aspect mis en avant, l'intervention urbaine ou l'étude théorique.

En tant que relevant du champ disciplinaire (ou scientifique), les théories de l'urbanisme sont en étroite filiation avec les sciences humaines.

En tant que champ professionnel, les pratiques et techniques de l'urbanisme découlent de la mise en œuvre des politiques urbaines (logement, transport, environnement, zones d'activités économiques et appareil commercial). Cette deuxième dimension recoupe la planification urbaine et la gestion de la cité (au sens antique du terme), en maximisant le potentiel géographique en vue d'une meilleure harmonie des usages et du bien-être des utilisateurs (résidents, actifs, touristes).

Chapitre II : Objectifs, hypothèses et méthodologie de recherche

II.1. Objectifs et hypothèses de recherche

II.1.1. Objectifs

L'objectif général de l'étude est d'évaluer les impacts des travaux d'aménagement sur les patrimoines présents sur le territoire d'Abomey. Le but est de proposer un cadre référentiel de mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire, notamment des territoires historiques.

De façon spécifique, nous serons amené à :

- faire l'inventaire des éléments représentatifs de ce patrimoine ;
- évaluer les projets d'aménagement urbain sur le territoire du plateau historique d'Abomey et leurs impacts sur le patrimoine ;
- analyser le cadre juridique et institutionnel de protection du patrimoine et d'aménagement du territoire, afin de dégager les responsabilités des différentes parties prenantes ;
- définir un cadre d'aménagement territorial qui intègre la dimension patrimoniale du terroir.

II.1.2. Hypothèses de recherche

Pour mener cette recherche, nous avons posé des hypothèses à vérifier :

- les politiques d'aménagement non contrôlées des territoires historiques portent atteinte à l'intégrité des patrimoines présents sur le territoire ;
- le cadre juridique et l'environnement institutionnel ne favorisent pas la prise en compte des patrimoines dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- le développement urbain non maîtrisé contribue très fortement à la disparition des patrimoines ;
- le développement harmonieux des territoires impliquant tous les acteurs garantit la protection des patrimoines.

II.2. Méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse des données

La démarche méthodologique a plusieurs composantes, dont la recherche documentaire qui a été orientée par rapport à la thématique de recherche. Plusieurs sources ont été utilisées: les documents d'archives, les ouvrages. Quelques entretiens sur le terrain complètent notre observation

directe sur le terrain.

II.2.1. Recherche documentaire

2.1.1. Centres d'intérêt de la recherche

Nous avons dû définir des centres d'intérêt pour la recherche, afin d'éviter d'aller dans tous les sens sans résultats probants. Ainsi, les thématiques suivantes ont été dégagées :

- histoire d'Abomey ;
- évolution spatiale à Abomey ;
- villes historiques ;
- dynamiques urbaines ;
- caractéristiques du patrimoine (sites et monuments)
- protection du patrimoine ;
- patrimoine mondial et tourisme culturel ;
- institutions en charge du patrimoine et de l'aménagement du territoire ;
- valorisation du potentiel patrimonial d'Abomey ;
- plan de développement communal d'Abomey.

Ces thématiques ont été recherchées d'une part, à travers des écrits (archives, monographies, littérature grise, articles scientifiques, revues) dans les centres de documentation de l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), aux Archives Nationales, à l'Office de tourisme d'Abomey et Régions, à la mairie d'Abomey. D'autre part, nous avons eu recours à la documentation de l'Ecole Africaine des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme (EAMAU) au Togo, et sur les sites web des institutions spécialisées telles que l'Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture, le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels.

2.1.2. Utilité de la recherche documentaire

Ces informations collectées et orientées vers nos grandes thématiques dégagées, ont été utiles pour la rédaction du document et l'affinement de certaines idées. La recherche documentaire nous a permis de partir des idées vagues, pour en arriver aux conceptions scientifiques et des études de différents auteurs.

Elles ont été aussi utiles à l'étape de l'élaboration de nos outils d'enquête, tout comme elles ont permis d'affiner nos choix, propositions et suggestions quant à certaines options faites.

II.2.2. Enquête de terrain

2.2.1. Enquête exploratoire

L'enquête exploratoire menée avec les professionnels du patrimoine, courant mois de décembre 2015, nous a permis de mieux circonscrire notre problématique et de réorienter la thématique. Parti d'une idée plus générale, nous avons retenu finalement, après observations et discussions avec des personnes ressources, de travailler sur la problématique des dynamiques urbaines dans les villes historiques et la protection du patrimoine.

Pour arriver à cette formulation, nous sommes parti d'une question principale : comment insérer la protection du patrimoine dans les politiques d'aménagement des territoires historiques à l'ère des dynamiques urbaines ?

2.2.2. Enquête complémentaire

L'enquête qui s'est déroulée entre janvier et février 2015, principalement à Abomey et accessoirement à Cotonou et Porto-Novo, en vue de compléter les données recueillies auprès des populations concernées au premier chef par la thématique.

Elle a consisté à faire prendre possession de nos outils d'enquête aux personnes concernées. Nous avons eu des échanges très fructueux et enrichissants, non seulement avec des gestionnaires des patrimoines d'Abomey, des professionnels de l'urbanisme et des cadres techniques de la commune, mais aussi et surtout avec des personnes ressources disposant de connaissances avérées sur l'histoire du royaume de Danxomé et de l'évolution urbaine spatiale d'*Agbome*.

2.2.3. Outils de collecte de données

La collecte de données sur le terrain a été conduite avec des méthodes spécifiques et a permis de recueillir des informations pertinentes et utiles pour le travail. Pour ce faire, nous avons utilisé trois méthodes pour collecter les informations utiles pour notre recherche. Il s'agit de l'observation directe, de l'entretien et de l'enquête par questionnaire.

L'observation directe faite sur le terrain nous a permis de nous rendre compte des dégâts déjà visibles sur le patrimoine et de nous convaincre du choix et de la pertinence du sujet. Une comparaison faite avec d'autres villes du Bénin, d'Afrique et du monde permet de confirmer qu'il est possible de concilier aménagement moderne du territoire et protection du patrimoine.

L'entretien, pour sa part, a été fait avec les professionnels du patrimoine culturel, les spécialistes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les personnes-ressources à Abomey et les responsables à divers niveaux en charge de la gestion de la culture.

Quant à l'enquête par questionnaire, elle a été dirigée vers les artisans, les professionnels du bâtiment, les gestionnaires du patrimoine culturel. Pour chaque méthode de collecte, des outils spécifiques ont été conçus. Ainsi, pour l'observation, il a été élaboré une grille. Cette grille a pour axes principaux les dynamiques urbaines et la protection du patrimoine. En tenant compte de chaque groupe socioculturel ciblé et de l'information attendue, des guides ont été élaborés en vue d'avoir le maximum d'informations utiles pour notre travail de recherche.

Des questionnaires ont été administrés aux catégories de publics ciblés. Les questions ont permis d'avoir des informations relatives à l'historique de l'évolution spatiale à Abomey et l'état des lieux des politiques d'aménagement dans la ville.

II.3. Difficultés rencontrées et approches de solution

II.3.1. Obstacles à la recherche

Les obstacles à la recherche sont de plusieurs ordres :

3.1.1. Difficultés d'accès aux sources d'informations

Nul n'ignore que les centres de documentation accessibles pour des recherches du genre de ce que nous menons sont rares et leurs fonds documentaires obsolètes ou non assez fournis. Cette situation ne nous a pas facilité la tâche. Nous avons donc été limité dans notre élan de recherche.

De même, les personnes-ressources n'ont pas toujours été disponibles pour nous. Nous avons dû exploiter les informations à notre disposition, vu que la ville d'Abomey avait été notre terrain de recherche à la fin de notre Master en gestion du patrimoine culturel (Ogou, 2013).

Toutefois, notre travail n'a pas été bâclé, au contraire, il a bénéficié de toutes les attentions possibles, bien que cela eût été d'une autre facture si ces difficultés n'avaient pas existé.

3.1.2. Complexité du sujet de recherche

Aucun sujet n'est *a priori*, jamais assez vaste pour la thèse. Le nôtre ne l'est pas non plus, mais lors de sa mise à exécution, nous nous sommes rendu compte de sa complexité car il embrasse plusieurs disciplines (géographie, urbanisme, architecture, histoire, gestion du patrimoine, archéologie, etc...). Cela nous a contraint à une certaine culture générale dans ces domaines et des discussions profondes avec des spécialistes.

3.1.3. Ressources financières limitées

Comme pour tout travail de recherche, les moyens financiers sont utiles, le nôtre en a eu aussi besoin. Une recherche du niveau du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ne saurait être menée uniquement sur fonds propres, mais ce fut le cas. Cela a été un handicap pour explorer de nouveaux horizons, bien que le sujet nous en donnait l'opportunité.

Toutefois, avec nos ressources limitées, nous avons pu mener des recherches assez fournies et atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

II.3.2. Approches de solution

Au cours de notre carrière professionnelle et lors de nos précédentes recherches, nous avons eu à travailler à Abomey, à plusieurs reprises, donc c'est un terrain que, *a priori*, nous maîtrisons un peu. Cela nous a facilité quelque peu la tâche.

Chapitre III : Revue de littérature

Notre revue de littérature s'est intéressée à trois aspects de notre sujet. Ceci nous a permis de faire le point de la littérature existante et de mieux apprécier l'intérêt du sujet, ce point ne devant être considéré comme exhaustif. Nous avons consulté les documents auxquels nous avons eu accès dans les différents centres de documentation parcourus.

III.1. Types de villes en Afrique et organisation spatiale dans le Danxomé

Tokannou (2013 : 31) cite Mondjannagni (1977) qui distingue au sud de la République du Bénin (naguère République Populaire du Bénin), trois générations successives de villes, les cités-palais, les villes-forts et les centres coloniaux d'encadrement administratif et de traite commerciale ; et le cas particulier de la ville coloniale de Cotonou, très importante au plan économique. Du lot, *Agbome*, tout comme *Alada* et *Xogbonou*, était une cité-palais. Celle-ci avait donc un arrière-pays, banlieue avec laquelle elle entretenait des rapports d'interdépendance aux plans sociopolitique et économique. L'analyse de Mondjannagni (1977) rend bien compte de l'évolution des villes et de la perception qu'on en eut dans le sud-Bénin. Précisément, pour le cas d'*Agbome*, cette distinction entre la ville et sa banlieue permet de mieux appréhender des réalités sociales. Aussi, cette approche est-elle bien partagée par Ahoyo (1975).

Toutefois, Ahoyo (1975) précise qu'*Agbome* est bâti sur le modèle des villes *yoruba* – sans pour autant en déduire que c'est une ville *yoruba* – avec des éléments de fortifications, et un noyau urbain constitué par le couple palais-marché. Ce géographe démontre également qu'*Agbome* était muni d'une double muraille : l'une entourant les palais centraux, constituant une ville à part, l'autre l'ensemble de l'espace du pouvoir où vivaient le roi et des dignitaires. Dans l'aire *extra muros*, un fossé faisait le tour de la seconde muraille et constituait le troisième élément de fortification. Après le fossé, les palais privés des princes héritiers étaient de potentielles infrastructures de défense de la place forte. Par ailleurs, *Agbome* (à l'intérieur du fossé) provient du nom de son fossé de fortification, *Agbodo* (trou du fossé).

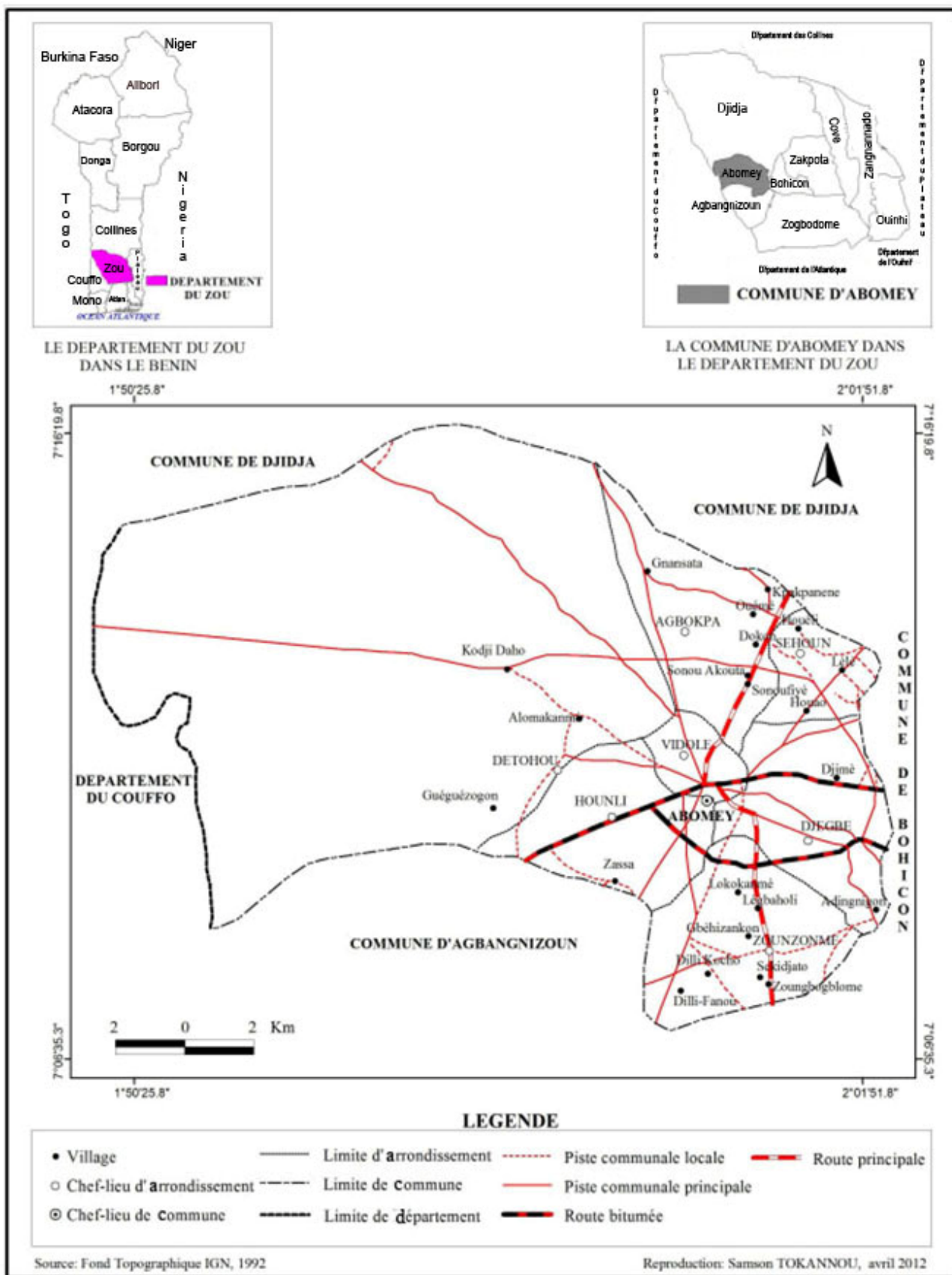
A la différence des deux précédents auteurs (Mondjannagni 1977 ; Ahoyo 1975), Igué (1980) distingue trois autres types de villes pour l'Afrique de l'Ouest, selon le facteur spatio-temporel : les villes soudano-sahéliennes, les villes-entrepôts et les villes forestières. Les premières sont celles qui ont permis le développement des grands empires africains (Ghana, Mali et Songhai) et les cités *hausa*. Selon lui (Igué 1980), elles ont rayonné du VIII^{ème} au

XVI^{ème} siècle. Du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle, dans la zone de contact forêt-savane, les villes-entrepôts, fruit notamment du commerce caravanier, se sont développées. Les villes forestières sont celles *yoruba*, *aja*, *fɔn* et *ashanti*. Dans ce groupe, le modèle de la ville *aja*, *fɔn* semble bien provenir d'un modèle *yoruba* ancien, représenté par des éléments que sont le palais, le marché et les fortifications. Ensuite, Igué (1975) soutient que les villes *yoruba* se répartissent en trois générations. Mais, selon lui, le réseau urbain *aja-fɔn* s'est arrêté aux villes de seconde génération, par exemple *Agbome*.

Le territoire actuel de la ville d'*Agbome* (Fig.1), loin d'être complètement figée, demeure dans son organisation présente, comme dans son évolution passée, en grande partie structurée par une dynamique complexe à la fois de rattachement à la base d'éléments extérieurs et de refoulement au sommet d'éléments autochtones. Cette dynamique est fondée sur des relations de parenté et de résidence, médiatisée par des phénomènes d'ordre religieux et centrée sur la référence au pouvoir royal. Afin d'en rendre compte, il est utile d'opérer comme le font les Aboméens eux-mêmes une discrimination entre deux niveaux, l'un princier ou royal (*axovi*) l'autre non princier qu'on appellera populaire, roturier (*anato*) (Anignikin et Anignikin, 1986).

Tout ce passé a permis à la ville d'*Agbome* de constituer au fil du temps, un riche patrimoine composé de palais, de marchés, de places, de bâtiments. L'étude du phénomène d'urbanisation de la ville d'Abomey nous permettra de constater des dégradations ou non sur les patrimoines.

Figure 1 : Carte administrative d'Abomey
(Source : Tokannou, 2013)



III.2. Urbanisation et villes anciennes

Fassassi (1978) définit l'urbanisme en Afrique noire (traditionnelle) comme la « cosmoarchitecture ». Ce dernier mot, il le définit (Fassassi, 1978 : 161) comme « *l'ensemble des valeurs d'essence cosmogonique et cosmologique qui se superposent à l'architecture et à l'urbanisme dans les sociétés au sud du Sahara* ». Ainsi, par exemple, il donne le qualificatif de « *dan* » à l'urbanisme du *Danxomé*, dont il divise la capitale en deux centres distincts, reliés par un axe central, la voie royale : *Agbomé*, la capitale politique et administrative ; et *Kana*, la ville religieuse. Plus spécifiquement encore, il souligne (Fassassi, 1978) que les palais royaux d'*Agbomé* permettent de lire la succession au trône de *Xwegbaja* (1645-1680).

Pour faire le parallèle avec ce qui se passe ailleurs, en l'occurrence à Ouidah, Edjèkpototo (2015) dira :

...en somme, ils (les autorités et les populations) rêvent d'un Ouidah « moderne » dont la mise en œuvre passe sur les décombres du patrimoine urbain, détruisant des témoins historiques de grandes valeurs artistique, scientifique et économique. La dégradation effrénée du patrimoine urbain de Ouidah est due entre autres à la méconnaissance de sa valeur, à l'absence de mesures spéciales d'urbanisation et à l'inexistence d'une structure opérationnelle dédiée au patrimoine. (Edjèkpototo, 2015 : 13)

S'inscrivant dans le cadre de dotation de la ville d'Abomey d'un plan directeur d'urbanisme, les travaux de couple Anignikin et Anignikin (1986) démontrent comment à partir du palais de *Hwegbaja* (1645-1680), les *Aladaxonu* ont progressivement transformé le site d'*Agbomé* pour en faire un espace fortifié, entre autres, avec le creusement du *agbodo*. Les auteurs expliquent également que les palais privés princiers *extra muros* forment ensemble, dans leur développement, une spirale.

On peut quand même dire que si on suit l'ordre des règnes et de construction de ces édifices, il n'est pas possible d'obtenir une spirale. Ce qui rend discutable cette thèse.

L'intégration des villes historiques au processus de développement exige la mise sur pied de méthodes et approches particulières. En effet, les stratifications sociales et spatiales accumulées au cours de leur évolution dotent ces agglomérations d'une grande complexité difficilement accessible aux approches sectorielles géographiques, démographiques, économiques, sociologiques etc., habituellement employées par les chercheurs (Houseman, Legonou *et al.*, 1986).

Face à l'imbrication des facteurs en présence, l'approche sectorielle ou partielle se heurte, dans la perspective d'un aménagement urbain, à l'épreuve des faits et de la confrontation avec les habitants et de l'impossibilité de proposer des principes d'action autres que la destruction ou l'abandon de ce qui existe. Il est donc souhaitable, face aux villes historiques, d'adopter une démarche différente. Celle-ci doit être, non seulement pluridisciplinaire, mais également guidée par une volonté d'appréhender l'espace urbain en tant que totalité répondant à une structure évolutive globale.

Giovanni (Giovanni, 1998 : 87) prend position contre

...l'attitude de ceux qui, tel l'architecte Marcello Piacentini, préconisaient la muséification du tissu ancien, isolé de la vie contemporaine et embaumé à des fins historiques, esthétiques et touristiques. Mais il n'adopte pas moins une conception patrimoniale et qui est plus originale et novatrice de la ville ancienne.

Pour lui, la protection du patrimoine urbain ne visera donc pas tant des édifices singuliers que les relations contextuelles génératrices de l'œuvre d'art urbaine. Cependant, dans la mesure où ce patrimoine n'est pas doté seulement d'une valeur esthétique et historique, mais aussi d'une valeur d'usage social, accordée aux conditions de vie de notre époque, il ne peut être question de lui faire subir une protection figée, de type archéologique et muséal, qui recherche la conservation intégrale de l'existant et de formes supposées originelles. Il propose donc une démarche dynamique, plus libre et interventionniste, qui permet d'adapter les tissus anciens à la vie contemporaine, tout en respectant leur style et leur contextualité.

III.3. Protection juridique

Les territoires africains, urbains ou ruraux, constituent un des noyaux de l'identité culturelle africaine à travers les échanges sociaux, spirituels, culturels et économiques qui s'y sont déroulés au fil du temps, et qui ont donné naissance à des créations uniques au monde qui s'expriment à travers leurs patrimoines immatériels et matériels (Tidjani-Serpos, 2006).

Or, ces territoires africains sont menacés de dégradation, de déstructuration, voire de destruction, sous l'effet d'un mode d'urbanisation né à l'ère industrielle et qui atteint aujourd'hui universellement toutes les sociétés.

La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux (ICOMOS, 1987).

Cet avis va plus loin, en proposant les valeurs matérielles et spirituelles à prendre en compte pour la sauvegarde, à savoir (ICOMOS, 1987 : 4) :

- *la forme urbaine définie par la trame et le parcellaire,*
- *les relations entre les divers espaces urbains: espaces bâtis, espaces libres, espaces plantés,*
- *la forme et l'aspect des édifices (intérieur et extérieur), tels qu'ils sont définis par leur structure, volume, style, échelle, matériaux, couleur et décoration,*
- *les relations de la ville avec son environnement naturel ou créé par l'homme,*
- *les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire.*

Toute atteinte à ces valeurs compromettrait l'authenticité de la ville historique.

En plus de cette norme internationale qui fait la synthèse de toutes les autres normes, le Bénin s'est doté d'instruments juridiques de protection du patrimoine et d'aménagement du territoire. Dans un contexte de décentralisation, la commune est tenue pour responsable d'un certain nombre d'actions. Ainsi, aux termes des dispositions de l'article 103 de la loi 97-029 relative à l'organisation des communes, *la commune a pour attribution la conservation du patrimoine culturel local* (Bénin-loi, 1997-029).

De même, l'article 7 de la loi 2007-20 accorde à

la commune la responsabilité de gérer, protéger et sauvegarder les biens culturels locaux. Elle est aidée dans ce domaine par les services déconcentrés du ministère de la culture. En revanche, les deux lois n'abordent pas explicitement le mode d'intervention des collectivités territoriales dans la préservation du patrimoine culturel local (Bénin-loi, 2007-20 : article7).

Par ailleurs, l'État conserve l'essentiel de ses prérogatives en matière de gestion du patrimoine culturel. À titre d'exemple, l'arrêté établissant un secteur sauvegardé concernant les biens immeubles tels qu'ils sont définis par l'article 3 de la loi 2007-20, est pris conjointement par le ministre de la culture et le ministre chargé de l'urbanisme. La commune n'intervient dans ce cadre qu'à titre consultatif. Quant à l'élaboration du plan de sauvegarde, ce sont les services compétents du ministère en charge de la culture qui procèdent à sa préparation. Dans ce cadre, le législateur est resté silencieux sur le rôle de la commune dans le

processus d'élaboration du plan. Mais on peut déduire que les organes communaux peuvent y intervenir puisque l'élaboration du plan de sauvegarde obéit à la même procédure que celle du plan d'aménagement du territoire.

Malgré tout ceci, les patrimoines à Abomey sont objet de dégradations, la ville perd de son authenticité, car entre les passéistes et les modernistes, il n'existe pas de cadre de concertation pour décider de l'aménagement adéquat.

DEUXIEME PARTIE

PLAN PROVISOIRE DE LA THESE ET POINT DE LA RECHERCHE

Chapitre IV : Plan provisoire de la thèse

Titre du sujet

Villes historiques, dynamiques urbaines et défis de protection des patrimoines dans le sud Bénin (XVII^{ème} au XXI^{ème} siècle) : cas d'Abomey et de Ouidah

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : GENERALITES : HISTOIRE, EVOLUTION DU PAYSAGE URBAIN ET ETUDE DU CADRE JURIDIQUE

Chapitre I : Cadre physique, peuplement et évolution démographique

- I.1. Caractéristiques naturelles
- I.2. Abomey et Ouidah : historique et peuplement
- I.3. Evolution démographique et structuration spatiale

Chapitre II : Analyse des dynamiques urbaines à Abomey et Ouidah

- II.1. Influences du pouvoir royal sur l'urbanisation
- II.2. Impacts de la traite négrière et de la colonisation sur le paysage urbain
- II.3. Caractéristiques urbaines et patrimoniales actuelles : perspectives d'évolution

Chapitre III : Cadre juridique de protection du patrimoine et règlement d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- III.1. Cadre juridique de protection des patrimoines
- III.2. Règlement d'urbanisme et d'aménagement
- III.3. Perceptions patrimoniales, régulation urbaine et aménagement à Abomey et à Ouidah

DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE DES PATRIMOINES D'ABOMEY ET DE OUIDAH

Chapitre IV : Inventaire des patrimoines : définition, méthodologie et outils

- IV.1. Définition de l'opération d'inventaire
- IV.2. Méthodologie
- IV.3. Outils et résultats

Chapitre V : Patrimoines d'Abomey

- V.1. Noyau ancien d'Abomey

V.2. Reliques coloniales

V.3. Patrimoine contemporain

Chapitre VI : Ouidah et ses patrimoines

VI.1. Noyau ancien

VI.2. Héritage afro-brésilien

VI.3. Patrimoine colonial

TROISIEME PARTIE : ESSOR URBAIN ET PATRIMONIALISATION LOCALE : ENJEUX DE CONCILIATIONS ENTRE OBLIGATIONS DE PRESERVATION ET IMPERATIFS DE DEVELOPPEMENT

Chapitre VII : Patrimoines des territoires historiques : enjeux de protection, de valorisation et impact sur le développement local

VII.1. Enjeux culturels et identitaires

VII.2. Enjeux économiques et sociaux

VII.3. Enjeux politiques

Chapitre VIII : Patrimoine urbain et développement des ensembles urbains historiques

VIII.1. Urbanisme, préservation des patrimoines et impératifs de développement

VIII.2. Nouveau concept de paysage urbain historique de l'UNESCO : opportunités et/ou contraintes ?

VIII.3. Gouvernance décentralisée et dynamiques de patrimonialisation

Chapitre IX : Institutionnalisation du patrimoine et gestes spontanés : enjeux et perspectives pour la ville durable

IX.1. Renouvellement urbain, territorialisation obligatoire et politique générale du patrimoine

IX.2. De l'institution à la reconnaissance de l'informel et du spontané

IX.3. Vers la mise en place d'un cadre référentiel d'aménagement des terroirs anciens au sud-Bénin

CONCLUSION GENERALE

Chapitre V : Présentation des premiers résultats

Les résultats présentés ici sont pris en compte dans le II^{ème} chapitre de la 1^{ère} partie du plan provisoire de la thèse.

A l'étape actuelle de la recherche, nous présenterons une partie des résultats sur Abomey qui a retenu plus notre attention, vu que le thème du DEA y est consacré. Dans la suite du travail, les recherches seront étendues à Ouidah, et quelque peu à d'autres villes historiques dont *Zugu* (Djougou) afin de faire des études comparatives et observer l'évolution du paysage urbain au Bénin.

A cet effet, parler des dynamiques urbaines à Abomey, revient à faire une rétrospective sur cette opération depuis la création de la ville jusqu'à nos jours. Cette rétrospective nous donne à voir trois phases importantes dans le développement urbain de la ville :

- la première phase conduite par le pouvoir royal et qui a connu différentes étapes ;
- la deuxième phase marquée par l'arrivée brutale des colonisateurs français sur la terre des *Xwegbajavi* ;
- la troisième phase fut celle des temps modernes conduite par les nouvelles autorités municipales et étatiques.

V.1. Pouvoir royal et urbanisation

V.1.1. La vision royale de l'urbanisation dans le Danxomè

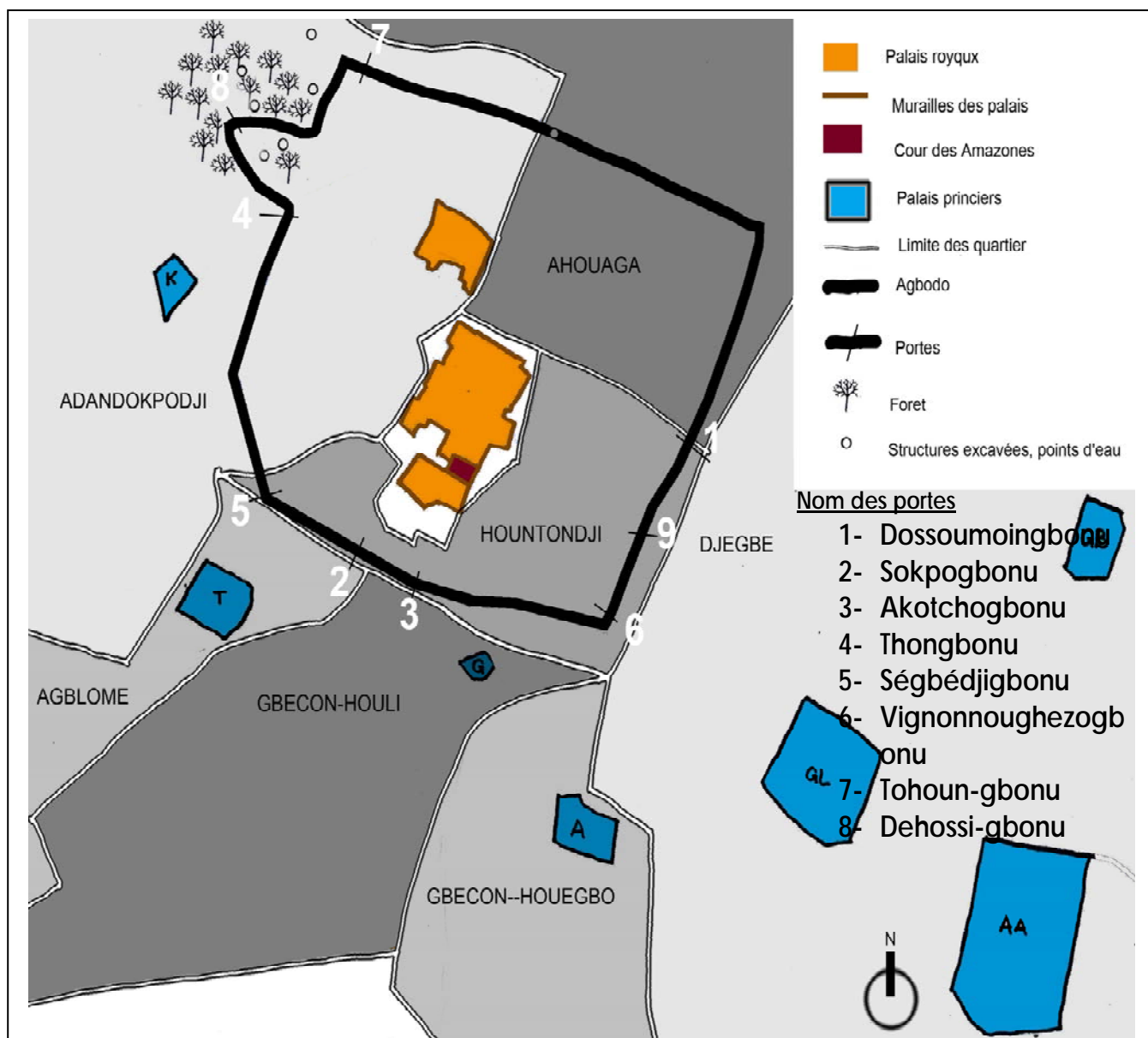
La ville d'Abomey a été la matérialisation de la volonté du pouvoir absolu des *Aladoxonou* qui ont conçu un urbanisme pour magnifier leur règne, honorer leurs morts, adorer leurs dieux et pérenniser leur dynastie (Anignikin & Anignikin, 1986).

Ainsi, le paysage urbain d'Abomey est marqué par les palais royaux, les temples vodoun et le fossé de sécurité, trois éléments qui traduisent bien la vision royale de l'urbanisation (Fig. 2).

L'histoire de l'occupation du sol dans la ville à l'origine ne peut être séparée de l'histoire de la dynastie des rois ayant régné sur le Danxomè. Le début du processus d'urbanisation de la ville peut être attribué au roi *Xwegbaja* qui, à travers la décision de transfert du pouvoir politique de *Hwawé* à une quinzaine de kilomètres plus nord (ce qui deviendra le royaume de Danxomè), a posé les jalons de ce qui constituera les bases du développement urbain d'Abomey.

Une fois installé sur ce nouveau territoire, les *Aladoxonou* furent mus par l'ambition de conquérir les terres des populations autochtones qui les accueillirent et d'affirmer leur suprématie. Le premier élément de cette ambition fut la construction du palais du roi qui instituait une règle qui deviendra la vision du royaume, à savoir : « *un royaume toujours plus grand et toujours plus fort* ». Ainsi, le roi dans sa politique d'occupation du sol installait ses sujets de confiance dans les quartiers autochtones pour en assumer la surveillance et tout près des entrées de la ville pour en assurer la défense.

Figure 2 : Plan de gestion des espaces dans l'ancien Abomey
(Source : Bakonirina Rakotomamonjy, 2006)



Palais princiers

T : Tegbesu(1732-1774)

K : Kpengla (1774-1789)

A : Agonglo(1789-1797)

G : Gézo (1818-1858)

GL : Glèlè(1858-1889)

GB : Gbéhanzin(1889-1894)

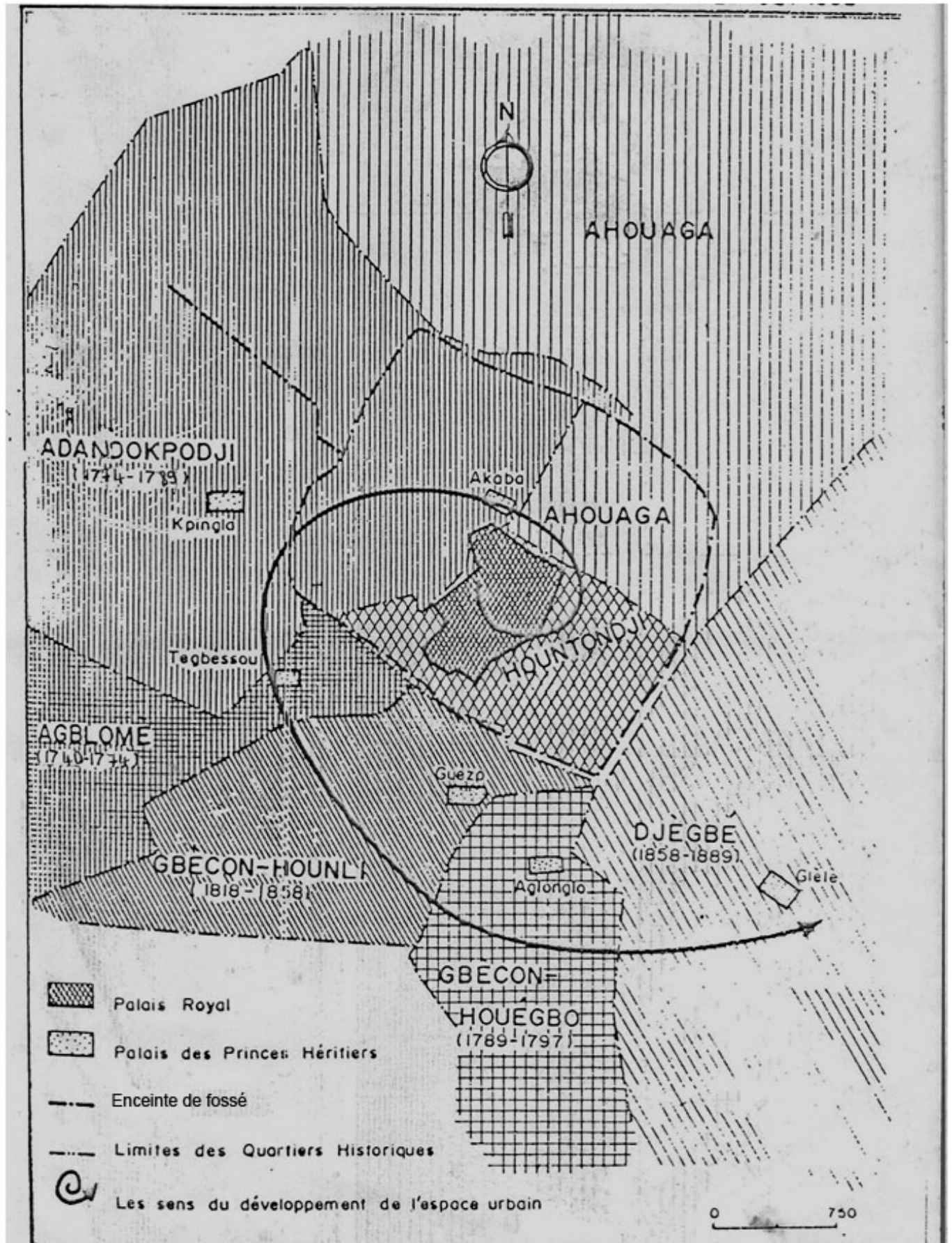
AA : Agoli- Agbo (1894-1900)

La construction des palais-résidences aux princes héritiers a un relief particulier dans le développement de l'espace urbain. En effet, non seulement elle s'accompagne toujours de la construction d'autres monuments liés au pouvoir royal tels les temples, les places publiques qui contribuaient à l'extension de l'espace maîtrisé, mais surtout elle correspondait généralement à la création de nouveaux quartiers et sous quartiers. La distribution de ces palais résidences des princes héritiers obéit non seulement à la nécessité d'occuper le sol, mais commande le développement de l'espace urbain et en explique la logique. Ainsi, du palais royal dont la construction a débuté dès le règne de *Xwegbaja* pour contrôler les communautés villageoises d'Ahouaga situé au nord, la maîtrise de l'espace s'est effectuée en direction de l'ouest (vers la rivière Dido) puis du sud (vers la source Amondi). Cette orientation s'explique par la nécessité d'assurer le ravitaillement en eau dont la maîtrise était devenue indispensable avec l'augmentation de la population et surtout l'apparition des *Tovodun* sous *Akaba* (1685–1708), *Agaja* (1708 –1740) et surtout *Tegbesu* (1740–1774). Par la suite, l'extension de la ville s'est faite vers l'est pour des raisons de sécurité.

Au total, pour des raisons liées successivement au contrôle des populations autochtones, à la maîtrise des sources de l'eau et à la défense des entrées et sorties de la ville, le développement de l'espace urbain s'est fait suivant une spirale évoluant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre qui a pour centre le palais royal et dont le parcours est jalonné par les palais princiers autour desquels se sont édifiés les sept (7) quartiers historiques de la ville (Anignikin & Anignikin, 1986) : Adandokpodji, Aglomè, Ahouaga, Djègbé, Gbècon-Houégbo, Gbècon-Hounli et Hountondji (Fig. 3).

Le processus d'urbanisation s'est développé selon deux phases dont la charnière est matérialisée par le creusement du fossé d'enceinte, *agbodo*. La réalisation de cet ouvrage de défense remonte au début du 18^{ème} siècle sous le règne du roi *Agaja*. Cet ouvrage intervint pour mettre la cité à l'abri des attaques du puissant voisin *yoruba*, l'empire d'*Oyo*. Sa construction a été achevée par le roi *Tegbesu* que la tradition présente comme l'ennemi le plus irréductible des *Yoruba*. Le fossé alors doublé d'une muraille haute d'environ 6 mètres et épaisse de 1 mètre entourait entièrement les quartiers Hountondji, Ahouaga et partiellement le quartier Adandokpodji. Cet espace ainsi défini constitue la cité et correspond à la première phase de l'urbanisation de l'agglomération.

Figure 3 : Formation des quartiers historiques d'Abomey
 (Source : Anignikin et Anignikin, 1986)



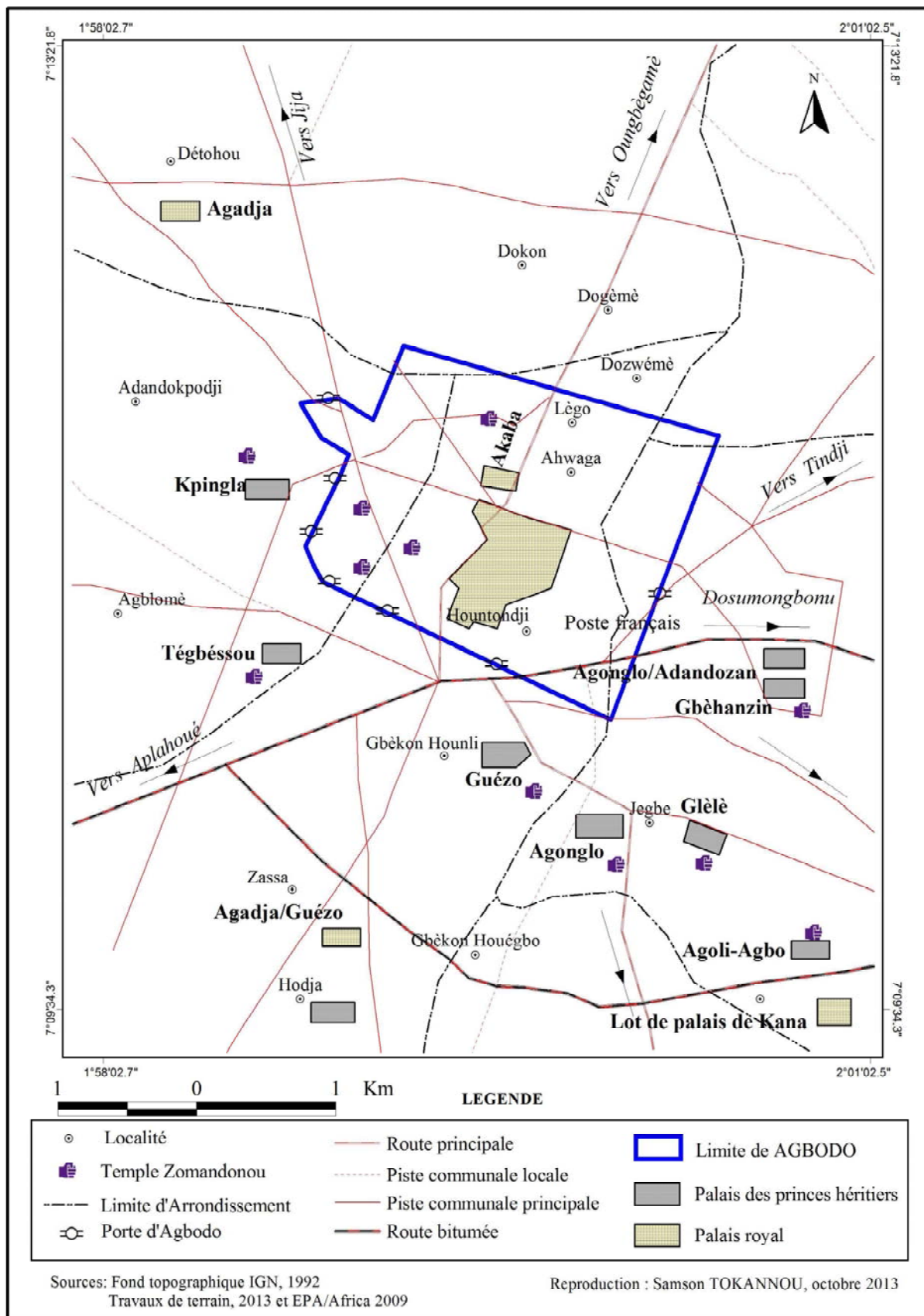
La deuxième phase de l'urbanisation d'Abomey débute avec le règne de *Tegbesu* et fut interrompu par l'intrusion française. Pendant cette période, la politique d'urbanisation traduisait la volonté de maîtriser l'espace. Cette maîtrise de l'espace s'est réalisée concrètement par l'attribution de concessions dont le détail (dimensions et limites) était concrètement fixé par un corps spécial de fonctionnaires royaux : les *humèkponto* (géomètres). Les concessions sont organisées autour des palais princiers qui constituaient de véritables facteurs de création des quartiers. Au cours de cette période, la ville s'est considérablement épanouie en rapport avec la position dominante prise par le royaume dans la région environnante. C'est pendant cette période que les formes et les fonctions urbaines de la ville se sont définitivement stabilisées.

V.1.2. Les formes et les fonctions urbaines

Comme l'ensemble du processus d'urbanisation de la ville d'Abomey, les formes et fonctions ainsi que leurs significations se sont développées suivant deux périodes. Au cours de la première période (celle qui constitue la moins connue sur le plan de l'urbanisme) les formes urbaines étaient quasi inexistantes, puisque le mode de vie de ceux qui déterminent la politique d'urbanisation était semblable à celui des communautés villageoises qu'ils tentaient de dominer. L'habitat se réduisait essentiellement à la nécessité de mettre l'homme à l'abri des intempéries et des fauves. Sur le plan architectural, les formes les plus répandues étaient les cases dont les premiers palais ne se distinguaient que par les dimensions (Anignikin & Anignikin, 1986). L'adoration des divinités se manifestait moins par la construction de temples de vodoun que par l'érection de monuments de fortune (amas de pierres, de poteries) ou par la vénération de certains arbres tels que le néré (*Parkia biglobosa*), le fromager (*Ceiba pentadra*) et le baobab (*Adansonia digitata*).

La deuxième période remonte au règne d'*Agaja* et est marquée par trois préoccupations essentielles. La première consiste en une volonté de pérenniser la dynastie royale qui s'est imposée définitivement aux chefferies et communautés villageoises du plateau. La deuxième préoccupation vise à magnifier la puissance du Danxomè qui, grâce à *Agaja*, venait de s'étendre jusqu'à la mer par la conquête des royaumes de Savi et d'Allada. La troisième préoccupation consiste en la nécessité des royaumes d'honorer les morts et d'adorer les divinités dont le panthéon venait d'être renforcé par les initiatives de *nayé Hwanjélé*, reine mère, épouse d'*Agaja*. Ces préoccupations se traduisent concrètement par la construction de vastes palais, l'érection de multiples temples et par l'aménagement de nombreuses places publiques (Anignikin & Anignikin, 1986) (Fig. 4).

Figure 4 : Plan d'Agbomé vers 1890
(Source : Tokannou, 2013)



V.2. Colonisation et urbanisation

V.2.1. Volonté coloniale de marquage du territoire

Le processus d'urbanisation conduit à Abomey par *Xwegbaja* et ses descendants a été interrompu à la fin du XIX^{ème} siècle par l'arrivée brutale de la France. Dès lors, l'évolution de la ville a été marquée par une régression durable qui s'est traduite en particulier par une chute brutale de la population de 50 000 habitants en 1889 à 10 000 en 1910 (Anignikin & Anignikin, 1986) et qui a abouti à un paysage urbain quasi figé. Les processus colonial et post-colonial d'urbanisation ne semblent pas avoir fondamentalement infléchi cette évolution. Toutefois, ils marquèrent le paysage urbain par l'apparition de deux nouveaux tissus urbains d'importance inégale qui s'opposent au tissu précolonial, tant par les formes urbaines que par leurs usages et significations.

L'intervention française dans le Danxomé s'est manifestée sous plusieurs aspects qui eurent des répercussions plus ou moins profondes sur le mode de composition urbaine de la ville d'Abomey. La guerre d'agression française au Danxomé a eu des effets spectaculaires et immédiats sur l'évolution de la ville. Pour éviter de laisser intact le patrimoine culturel des *Aladaxonou* aux mains des troupes françaises, le roi Behanzin (1905) incendia le palais royal modifiant ainsi profondément le paysage urbain. Par ailleurs, le succès des armes françaises a contraint à la fuite et à l'exil des milliers de membres de la famille royale et des lignées rattachées.

En outre, avec la chute de Bêhanzin et la fin de la monarchie, c'est le moteur même du processus d'urbanisation que constituait le pouvoir royal qui a été enrayé, bloquant du coup le développement de l'espace urbain tel qu'il s'articulait autour des palais, des temples et des places publiques.

L'établissement du pouvoir colonial français a aussi entraîné le démantèlement du noyau ancien par la création de huit entités administratives dénommées cantons. La rupture provoquée dans l'urbanisation de la ville par le phénomène colonial s'est manifestée également par l'apparition d'un nouveau mode de structuration urbaine. Il a abouti à l'émergence d'un tissu urbain colonial qui s'est partiellement superposé au tissu précolonial et a engendré une destruction affichée du tissu patrimonial. A ce niveau, l'intervention française a eu deux résultats importants sur la ville. Il s'agit, d'une part, au niveau de la macrostructure du dédoublement de la zone centrale et, d'autre part, au niveau de la microstructure, de

l'apparition d'un nouveau type d'habitat. La décolonisation n'a pas remis en cause l'évolution imposée par la situation coloniale à la ville d'Abomey.

En dépit de leur caractère spectaculaire, les ruptures provoquées (Fig. 5) par la présence française n'ont pas détruit la composition urbaine d'Abomey telle qu'elle a été élaborée par la royauté. Palais, temples et places publiques, en dépit de leur état matériel progressivement dégradé, avaient gardé intacts leurs usages et significations originels dont la pertinence est aujourd'hui encore largement affirmée au niveau des diverses composantes sociales de la ville.

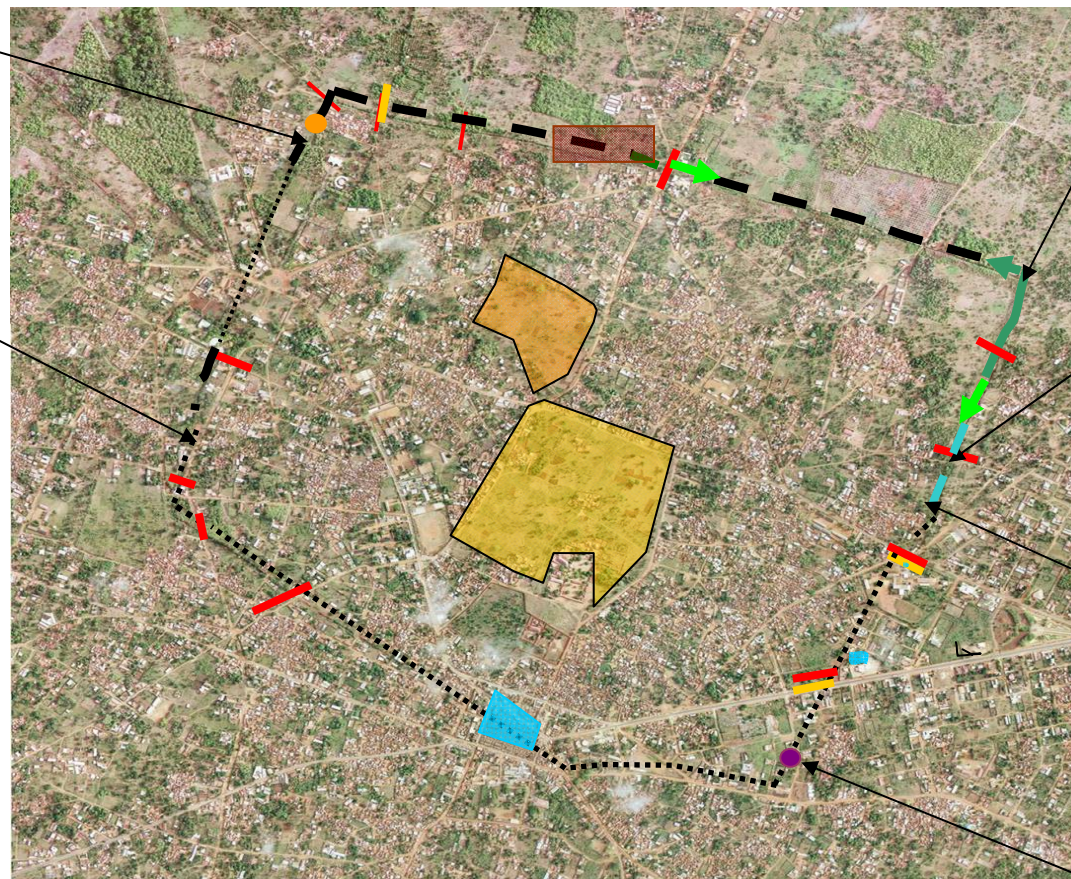
Figure 5 : Agbodo et des éléments de dégradation
(Source : Africa 2009, 2006)



Exemple de portion inaccessible



Exemple de portion construite



Exemple de portion cultivée



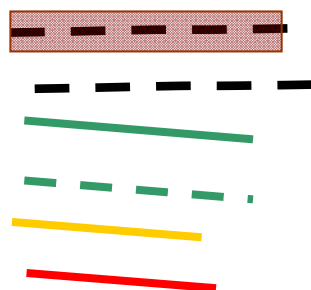
Exemple de portion défrichée



Caisse nationale de sécurité sociale, construite sur Agbodo



Portion utilisée comme dénotoir



Sections vierges menacées par le défrichage

Sections vierges inaccessibles

Sections plantées

Sections en cours de défrichage

Porte traditionnelle

Accès route

Agbodo disaru

Bâtiment administratif empiétant sur Agbodo

Dénotoir

Extraction de terre

V.2.2. Insuffisance du rêve urbain colonial

Les insuffisances du pouvoir colonial à marquer de son empreinte l'urbanisation d'Abomey s'expliquent par l'incohérence de la politique coloniale d'urbanisation caractérisée à la fois par la volonté affichée de changement (institution par exemple des services des Domaines) et par la timidité des initiatives (caractère tardif et limité du lotissement, insuffisance des équipements collectifs). Parallèlement, le nouvel ordre institué par la colonisation n'a pas modifié fondamentalement les composantes sociales de la ville de façon à engendrer par l'exemple d'une catégorie de gens pouvant impulser conséquemment une nouvelle urbanisation. La colonisation a jeté les bases de la destruction du tissu ancien, mais n'a présenté aucun projet cohérent de création de quelque chose de nouveau.

Cette situation a paradoxalement joué en faveur du mode de texture urbaine traditionnel dont la capacité de résistance constitue l'élément majeur d'explication du paysage urbain actuel à Abomey. Cette capacité résulte, tant de la grande souplesse de la dynamique du système social de la ville sous la royauté, que de la permanence des croyances et des pratiques religieuses dont on sait qu'elles jouaient un rôle de premier plan dans l'intégration des diverses composantes sociales de la ville.

V.3. Caractéristiques de l'espace urbain : tendances actuelles et perspectives d'évolution

V.3.1. Tendances d'évolution future et répartition de la population

La démographie et les besoins des populations d'accès aux services de base (éducation, santé, transport, etc...) sont un élément important dans les politiques d'urbanisation et d'aménagement des territoires. Il en est de même à Abomey.

La commune d'Abomey est composée de sept arrondissements dont trois ont des caractéristiques urbaines relativement prononcées, de 29 villages et des trois arrondissements centraux de Djègbé, de Hounli et de Vidolé.

Le poids démographique moyen des arrondissements de la commune d'Abomey est à l'image des arrondissements du Bénin, soit une moyenne de 20 000 habitants pour les arrondissements urbains et une moyenne oscillant entre 5 000 et 10 000 habitants pour les arrondissements ruraux. L'analyse de la tendance d'évolution de la population des arrondissements de la commune d'Abomey montre sur la base des taux intercensitaires (1992 et 2002) que la

tendance démographique observée en 2002 se poursuit avec des populations estimées en 2013 à :

- plus de 29 000 habitants pour l'arrondissement de Vidolé, ce qui en fait l'arrondissement le plus peuplé de la commune ;
- plus de 24 000 et 19 000 habitants respectivement pour les arrondissements de Djègbé et de Hounli, poids comparable à celui de la moyenne des communes ordinaires du Bénin.

Les autres arrondissements ont un effectif de population variant entre 5 000 et 8 500 habitants, et ne montrent pas une dynamique démographique exceptionnelle de nature à susciter des interrogations, à l'exception des arrondissements ruraux d'Agboka et de Détohou qui affichaient les taux d'accroissement intercensitaire les plus élevés de la commune, soit respectivement de 2,31 et 3,44 %. La proximité des centres urbains d'Abomey et de Bohicon favorise un développement résidentiel dans ces deux arrondissements. Le taux d'accroissement intercensitaire de la commune est de 1,64 % contre 2,28 % pour le département et 3,25 % à l'échelle nationale. Le taux d'accroissement le plus faible a été observé à Séhoun qui est encore l'arrondissement le moins peuplé de la commune, avec moins de 4 000 habitants en 2010.

La population de la commune atteindra près de 150 000 habitants en 2025 (Tecsult International Limited, 2010), soit un peu moins de deux fois la population en 2002. La population des arrondissements augmentera dans la même proportion. Cette augmentation de la population d'ici 2025, entraînera l'augmentation des besoins en équipements, en eau potable, etc.

V.3.2. Principales agglomérations urbaines

L'urbanisation du territoire d'Abomey est d'une part, caractérisée par un étalement urbain qui s'observe de façon concentrique autour des quartiers centraux, et d'autre part, par le développement de Bohicon, un second pôle urbain dans l'armature urbaine du Bénin après Cotonou et avant Parakou. Cette urbanisation coïncide avec la période de décolonisation caractérisée par de nouvelles formes architecturales et une nouvelle vision du développement urbain dans un contexte de décentralisation et de démocratisation avancée des mentalités des populations, entraînant du coup une plus grande responsabilité du pouvoir local et symbolise l'expression des communautés.

Dans un tel contexte, le développement urbain de la ville d'Abomey ne relève plus de la seule volonté des souverains ou chef élu, mais est aussi la résultante d'un certain nombre de facteurs, à savoir :

- le niveau de développement du pouvoir d'achat des populations ;
- le niveau d'émancipation et de mimétisme de style de vie occidental.

Tout ceci est soutenu par la vision de l'autorité locale définie, de commun accord avec la base, comme le traduit la vision du plan de développement communal :

Abomey, cité historique de 2025 est une commune qui a renforcé son rayonnement touristique, respectueuse de l'environnement où le bien-être de la population est assuré (PDC, 2012 : 12).

Cette vision est la base du processus d'urbanisation en cours. L'urbanisation rapide d'Abomey est due à une forte disponibilité de parcelles à travers les opérations d'aménagement foncier. Cette disponibilité pourrait s'élever, à terme, à près de 92 000 parcelles si une politique rationnelle de gestion foncière n'est mise en place, avec comme conséquences la diminution des terres agricoles et des difficultés pour approvisionner les centres urbains en produits agricoles.

Si l'on se réfère aux estimations faites par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), la population urbaine d'Abomey atteint aujourd'hui une proportion de 76% en considérant le critère de poids démographique de 10 000 habitants pour une ville. Ce taux élevé d'urbanisation théorique s'explique par le fait que les trois arrondissements centraux concentrent à eux seuls, plus de 75% de la population totale de la commune. La densité de population y est également l'une des plus élevées du département, en raison des faibles superficies domaniales de ces trois arrondissements (Tecsult International Limited, 2010).

Le taux d'urbanisation théorique doit donc être relativisé, en considérant en plus du poids démographique, le niveau d'équipements et de services, ainsi que l'existence réel de pôles urbains.

Exception faite du Centre de Promotion Agricole de Détohou et des bureaux des chefs lieu d'arrondissement, l'intégralité des services administratifs est disposée sur le territoire des trois arrondissements centraux, avec une plus forte proportion dans les arrondissements de Vidolé et de Djègbé. Cette tendance s'observe pour les grands équipements comme le Centre

Hospitalier Départemental, le Centre Polytechnique de Génie Civil, l'École Normale des Instituteurs, le Collège d'Enseignement Général, le Lycée, le parc à bétail, l'abattoir, la maison des jeunes, la bibliothèque départementale, le musée historique, les palais secondaires, le temple des divinités, le stade omnisport, etc. L'arrondissement de Djègbé partage avec l'arrondissement de Vidolé la majorité des services administratifs présents sur le territoire communal. Avec près de 70 % des équipements administratifs, ces deux arrondissements ont une forte vocation administrative. L'arrondissement de Hounli abrite quelques services administratifs, ainsi que la plupart des équipements marchands et commerciaux de la commune (le marché central, les deux gares routières de la commune, la majorité des boutiques et magasins), ce qui lui confère le statut de pôle commercial de la commune.

La commune d'Abomey a la particularité d'avoir un taux d'urbanisation théorique et réel identiques. On peut en déduire que, selon les critères de l'INSAE pour la définition des milieux urbains, le noyau constitué aujourd'hui par ces trois quartiers centraux répondent (y inclus leur léger débordement sur les arrondissements limitrophes) aux caractéristiques propres à une ville. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du noyau urbain de la commune (Tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques principales des agglomérations urbaines d'Abomey

Arrondissement	Agglomérations	Éléments structurants	Extension	Tendances environnementales	Facteurs limitant d'évolution	Tendance d'évolution démographique	Echanges avec les autres arrondissements ou les autres communes
Vidolé	Adandokpodji Hountondji, Ahouaga, Agbodjannangan	2 CEG, 1 lycée (Houffon), CSC, inspection forestière, mairie, préfecture, brigade de recherche, SONEB, SBEE, marché à bétail de Zongo	Extension circonscrite, débordement vers les quartiers limitrophes, densification progressive (quartier Adandokpodji en particulier)	Mauvaise gestion des eaux usées et des ordures ménagères	Pesanteurs sociologiques (fossé de fortification, palais royaux, sites sacrés), important trafic routier, forte concentration humaine, forte pression, habitat vétuste, zone non viabilisée, voies dégradées	Arrivée massive de migrants et adja, ibo, togolaises	Zone Administrative et Pôle d'attraction des commerçants lié à la fréquentation du marché Ahito

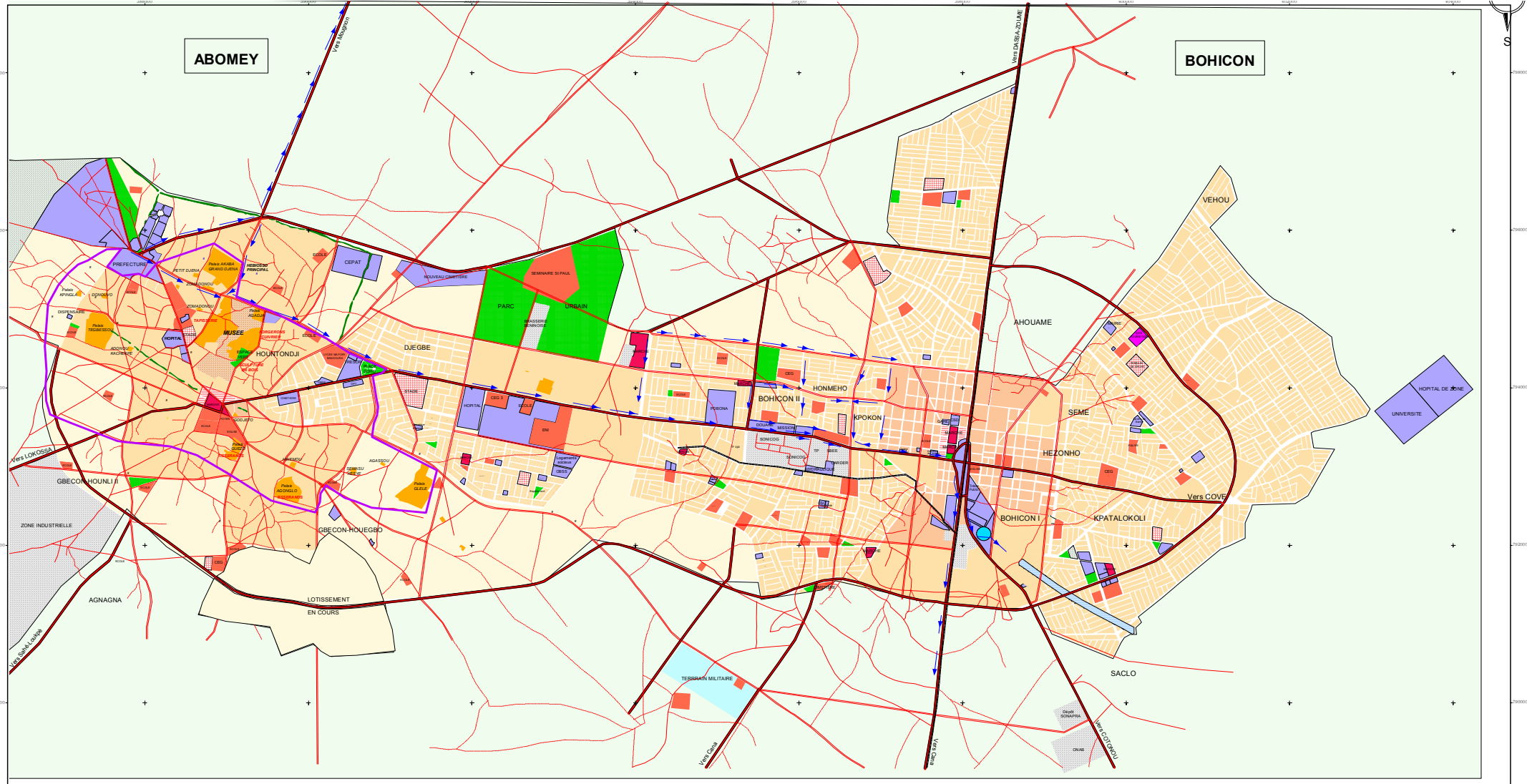
Suite Tableau 1

Djègbé	Djègbé, Djimè, Gbècon-Houégbo, Goho	01 CEG, 01 lycée (Mafory), Bureau de poste, Brigade territoriale, CHD, CSA, SONEB, SBEE, ENI, Université, marché,	Bloquée du coté Est et au Sud à cause des communes de Bohicon et Agbangnizoun, forte densification (quartier Goho en particulier)	Problème de gestion des eaux pluviales	Forte pression foncière et problème de gestion foncière, important trafic routier, forte concentration humaine	Zone d'extension urbaine avec arrivée massive des populations	Zone administrative, existence d'un marché à bétail fréquenté par les populations de Za-Kpota, Bohicon, Agbangnizoun et communes environnantes
Hounli	Gbècon-Hounli	Commissariat de police, 01 CEG, marché central (Houndjro), bureau de poste, SONEB, SBEE, CSA, cours d'appel (site actuel), CeRPA, relai ORTB	Extension bloquée par la commune d'Agbangnizoun, débordement vers les Détohou ou Zounzonmé possible	Existence d'une réserve pour la Zone industrielle source de pollution possible	Important trafic routier, nombreuses nuisances, inondations récurrentes, forte pression foncière	Arrivée massive de migrants "adja", "ibo",	Zone commerciale avec l'attraction du marché central (Houndjro)

Le caractère urbain prononcé d'Abomey s'explique en grande partie à son héritage historique, culturel et économique, etc. La politique d'occupation de l'espace de l'ancienne capitale du royaume de Danxomè et celle adoptée après l'indépendance par les autorités politiques et administratives, consistant à faire des « lotissements tout azimut » ont favorisé l'urbanisation rapide de la commune. Mais, même si Abomey est une ville, il reste beaucoup à faire en termes d'aménagement urbain. L'une des caractéristiques actuelles d'Abomey est l'importance des aires de végétation qu'on trouve en milieu urbain (2,75 % de la superficie communale). La commune d'Abomey s'est dotée, avec celle de Bohicon, d'un Plan Directeur d'Urbanisme qui malheureusement n'a jamais été mis en œuvre (PDU, 2012).

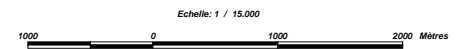
Il est important aussi de situer l'extension urbaine de la commune d'Abomey dans le contexte de la conurbation que cette dernière forme avec celle de Bohicon (Ahoyo, 1975) (Fig. 6). En effet, ladite conurbation pourrait concerner à terme tous les arrondissements urbains et ruraux des deux communes actuelles ainsi que les localités de Zogbodomè et de Cana.

Figure 6 : Plan directeur d'urbanisme d'Abomey-Bohicon
 (Source : Plan directeur d'urbanisme d'Abomey-Bohicon, 2012)



LEGENDE

Equipement administratif et autres	Musée	Zone d'habitat faiblement dense	Sens d'écoulement des eaux
Equipement résidentiel	Palais Royal	Zone d'habitat résidentiel moyennement dense	Hébossos
Equipements sportifs	Site Touristique	Zone d'habitat résidentielle dense	Sakpata
Espace vert	Terrain militaire	Voies de communication	Tolégba
Exutoire existant (Provisoire)	Plantation	Voie principale	
Exutoire naturel à aménager	Terrains agricoles	Voie secondaire	
Marché	Bas-fond	Voie tertiaire	
	Zone commerciale	Piste	
	Zone industrielle	Voie ferroviaire	



Sources : PUB juin 1986
 Données IGN BENIN (2004)
 Services des Domaines
 d'Abomey et de Bohicon ;
 décembre 2003
 Travaux de terrain 2003-2005
 Réalisation : SSPU / DJUA / MEHU
 février 2005

Le dynamisme de Bohicon, s'il se poursuivait, aurait un effet d'entraînement sur ces territoires, avec l'amélioration récente de certains axes tel que le bitumage de l'axe routier Azovè – Abomey – Bohicon – Cové – Kétou. Cet ensemble pourrait largement constituer un relais important au carrefour de deux axes routiers structurants de l'aménagement du territoire national (Littoral béninois – pays de l'hinterland, Togo – Nigeria). La preuve en est que la majorité des biens et des personnes qui circulent sur le plan national transitent par la commune de Bohicon qui constitue un véritable carrefour pour la moitié sud du Bénin.

Dans ce contexte, la commune d'Abomey est depuis quelques années en pleine mutation. L'extension de l'espace urbain actuel et à venir est caractérisée par deux phénomènes principaux. Tout d'abord, il est constaté un étalement urbain s'organisant de façon concentrique autour des quartiers centraux :

- Dokon dans l'arrondissement d'Agbokpa (partie sud, débordement des arrondissements de Vidolé et de Djègbé) ;
- Kodjidaho dans l'arrondissement de Détohou (partie ouest, débordement de l'arrondissement de Vidolé).

De manière plus isolée, quelques arrondissements périphériques possèdent des noyaux urbains embryonnaires en croissance le long des axes secondaires desservant les communes environnantes de Djidja et d'Agbangnizoun :

- Détohou dans l'arrondissement de Détohou ;
- Dillikocho et Zounzoumè dans l'arrondissement de Zounzoumè ;
- Dokon (arrondissement d'Agbokpa).

Ces centres secondaires assurent le relais entre les zones encore plus excentrées et le principal pôle urbain ainsi qu'une complémentarité en termes d'activités.

Les contraintes à l'urbanisation qui affecte la commune sont de deux types, industriel et patrimonial.

La viabilisation future d'une zone industrielle à la lisière des arrondissements de Hounli et de Détohou pourrait exposer la population urbaine à diverses nuisances. Afin d'éviter de futurs conflits d'usage des sols et de cohabitation (zones résidentielles / zone industrielle), des mesures doivent être envisagées dès à présent pour réglementer l'occupation des sols aux abords de cette zone.

Dans les quartiers centraux, en particulier dans les arrondissements de Vidolé et de Hounli, a été délimitée une zone historique faisant l'objet de prescription particulière en termes d'urbanisation afin de préserver le patrimoine historique de la ville. Ce statut particulier doublé de l'absence d'un plan d'aménagement de détail tenant compte de la spécificité de l'ensemble du périmètre, rend la viabilisation des quartiers délicate.

Toutefois, cette prescription n'est pas strictement respectée, car de plus en plus de nouvelles infrastructures viennent s'ajouter aux anciennes qui s'y trouvaient déjà. De même, les populations contraintes au problème d'espace de vie posent des actes qui portent préjudice aux patrimoines et cela se remarque très aisément (Photos 1 et 2).



Photo 1 : Dépôt d'ordures



Photo 2 : Traversée sur la cour des amazones

Source : Franck OGOU, novembre 2015

Par endroits, les autorités elles aussi posent des actes attentatoires au patrimoine. Cela pose le problème d'éducation aux valeurs que porte le patrimoine (Photo 3).



Photo 3 : Poteaux électriques et système de télécommunication devant le SPRA

Source : Franck OGOU, novembre 2015

Conclusion

Notre étude soulève la problématique de l'urbanisation dans les villes anciennes menacées par les progrès de la civilisation, avec ses flux modernistes en certains endroits, ses reflux ailleurs. Ces menaces sont l'explosion démographique accompagnée de retombées : industrialisation, logement, circulation ; ou parfois en sens contraire : la récession de la population, donc la mort qui guette les villes en léthargie.

Pour répondre aux besoins de leurs populations, ces villes se transforment et parfois perdent de leur authenticité. Les villes anciennes ne sont pas épargnées par cette tendance à l'urbanisation, surtout qu'elles n'ont pas été pensées ni construites dans cette dynamique.

Abomey, une cité historique du Bénin, n'échappe malheureusement pas à cette dynamique actuelle qui tend à toucher toutes les agglomérations du pays. A cette allure, et si rien n'est fait pour tirer la sonnette d'alarme, la ville qui abrite le seul bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sera comparable à une ville sans âme ni histoire.

Les premiers résultats de nos recherches nous ont permis de nous rendre compte que la ville d'Abomey au fil des années a connu des modifications dans son organisation spatiale. La vision royale de cette organisation était conçue autour de deux éléments principaux : le palais royal et le *Agbodo* qui ont permis de créer le centre urbain du royaume et les périphéries où seront construits les palais princiers. On notait dans cette organisation une certaine cohérence et une volonté de préserver le pouvoir royal et ses attributs. L'arrivée brutale de la colonisation bien que porteuse d'une nouvelle vision de l'organisation de l'espace n'a pas pu remettre totalement en cause l'organisation royale. Bien que de nouveaux éléments architecturaux et d'autres repères spatiaux aient été introduits, l'espace urbain d'Abomey a gardé ses empreintes royales. Des éléments patrimoniaux présents dans l'espace actuel fortement urbanisé et dont le rêve est porté par les nouvelles autorités et les populations méritent donc d'être préservés.

Et justement cette préoccupation intéresse au plus haut niveau et nourrit des réflexions. Ainsi, l'UNESCO a très tôt pris conscience de l'importance patrimoniale des villes historiques. Après la *Convention pour la protection du patrimoine mondial en 1972*, la 36^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO a adopté la *Recommandation concernant le paysage urbain historique* en renforcement de celle concernant les ensembles historiques adoptée lors de sa 19^{ème} session en 1976.

1- Sources et références bibliographiques

1.1. Sources orales et témoignages oraux

N°	Nom et prénoms	Age	Fonctions	Lieu de résidence	Dates des entretiens
1.	ADEKO Martin	61	Cultivateur	Dokon/ Abomey	Juillet 2015
2.	ADIHODÈGBÉ Marcellin	83	Cultivateur et tradithérapeute	Détouhou/Abomey	Juillet 2015
3.	AGONGBONOU Jean-Baptiste	63 ans	Cultivateur et revendeur	Hodja/Abomey	Juillet 2015
4.	AHANHANZO-GLELE Blaise	53 ans	Maire de la ville d'Abomey	Djègbé/ Abomey	Janvier 2016
5.	AHOLOU	39 ans	Chef division affaires domaniales mairie d'Abomey	Djègbé/ Abomey	Décembre 2015
6.	AMOUSSOU KPAKPA Bertin	39 ans	Chef service Culture mairie d'Abomey	Goho	Novembre 2015
7.	AYMÈTONDJI Michel	65 ans	Briquetier et <i>Bokono</i> (prêtre de <i>Fa</i>)	Hounli/Abomey	Septembre 2015
8.	DAGA Séraphin	47 ans	Chef service technique mairie d'Abomey		Décembre 2015
9.	DJIMASSÈ Gabin Bernard	56 ans	Directeur de l'O.T.A.R.	Adandokpodji/Abomey	Octobre 2015
10.	GANGNIHESSOU A. Jérôme	59 ans	Agent administratif	Za-Kpota	Aout 2015
11.	GUEZO Aubin	38 ans	Chef service études Agence de réhabilitation de la cité historique d'Abomey	Hodja/Abomey	Aout 2015
12.	LEGBANON Justin	70 ans	Maitre coiffeur	Goho/ Abomey	Aout 2015
13.	NONDICHAO Bachalou,	78 ans	Guide du Musée historique d'Abomey à la retraite et chef de famille	Zongo/ Abomey	Aout 2015

1.2. Documents d'archives

- 1E21-7 : Rapports sur la situation politique et administrative du cercle d'Abomey (1894).
- 1E21-10 : Abomey : Rapports, mission de reconnaissance Ouagbo à Goho, plan de défense fort de Goho, rapport opération colonne de l'ouest : campagnes militaires, déplacement des colonnes, tactique de marche et de combat, troupes.
- 1E25-14 : La mission d'Abomey (9 février – 25 mars 1891). Journal de marche.
- La mission d'Abomey (9 février – 25 mars 1891). Rapport politique.
- 1E5-9 : Rapports sur la marche de la section de relève de Ouagbo à Goho 1893.
- K6 : Notes sur la question de l'eau à Abomey.

1.3. Site Web

www.wikipedia.org

2- Références bibliographiques

Accalogoun, L.R., 2003, Palais et sites royaux d'Abomey : réflexions pour une réhabilitation des ouvrages de fortification, Imprimerie Grande Marque.

Adandé, C.E.J., 1976, Les grandes tentures et les bas-reliefs du musée d'Agbome, mémoire de maîtrise d'histoire, Abomey-Calavi, UNB, FLASH, Département d'histoire.

Adandé, C.E.J., 1984, Les sièges des rois d'Agbome et le siège Akan. Analyse d'un contexte de civilisation à partir de la culture matérielle et artistique (1625-1890), Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) UER Art et Archéologie.

Africa 2009/E.P.A., 8^{ème} cours régional, Résultats des travaux de terrain.

Ago, N., Ahonon, L., Biah, C.B., Gonçalves, A., Joffroy, T. & Noanti, C., 2007, Site des palais royaux d'Abomey. Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011.

Ahanhanzo-Glèlè, M., 1972, 'Le fait urbain au Dahomey', pp. 145-167, *Les agglomérations urbaines dans les pays du Tiers Monde. Leur rôle politique, social et économique*, Bruxelles, Collection de l'Institut international des civilisations différentes (INCIDI)

Ahanhanzo-Glèlè, M., 1974, Le Danxomé du pouvoir aja à la nation fon, Paris, Nubia.

Ahonon, L., Djimassè, G.B., Joffroy, T., dir., 2009, Une introduction à Abomey, album, Paris, CRAterre-ENSAG éditeur.

Ahoyo, J.R.V., 1975, Les villes d'Abomey et de Bohicon : une capitale historique et un centre commercial moderne dans le centre-sud du Dahomey (Étude d'un doublet urbain en pays sous-développé), Thèse de doctorat de troisième cycle de géographie, Paris, Université de Paris VII, U.E.R. de Géographie et Sciences de la société.

Akinjogbin, I.A., 1967, Dahomey and its neighbours 1708-1818, Cambridge University Press.

Akoègninou, A., Burg, W.J., van der & Maesen, G.J.L., van der, (eds.), 2006, Flore analytique du Bénin, Cotonou & Wageningen, Backhuys Publishers.

Alladayè, C.J., 2008, Fresques danxoméennes, Cotonou, Les Éditions du Flamboyant.

Alladayè, C.J., 2010, Le Kpanlingan dans le Danxomè : historien de l'oralité, Cotonou, CAAREC Éditions.

Ananou, B., Djimassè, G.B., Krautz-Poetz, R. & Nondichao, B., 2007, Sites touristiques dans la ville d'Abomey, capitale historique du royaume de Danxomè (textes sur des panneaux), OTAR/AsDTAR.

Anignikin, B.M. & Anignikin, C.S., 1986, Étude sur l'évolution historique, sociale et spatiale de la ville d'Abomey, Cotonou, Paris, PUB-URBANOR.

Bagodo, O., 2009, Espace géographique et recherche archéologique : cadre et concept de la Baie du Bénin (Golfe de Guinée, Afrique de l'Ouest), *Climat et développement* numéro 7, pp. 28-39.

Bamba, Z., Banzubazé, C., El Moctar Mahfoudh, O.M. & Simporé, L., 2006, Esquisse de plan de gestion pour agbodo, le fossé de fortification d'Abomey, Abomey, Bénin. Résultats de l'exercice pratique de planification et de gestion, 8e cours régional Africa 2009, Porto-Novo, EPA.

Bénin, 2007, Loi N° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin

Bénin, 2009, Plan simple de gestion du périmètre de reboisement d'Abomey, 1er draft.

Diakité, B.A., Kulengula, A., Rakotomalala, M.M.A. & Tizié, B.K., 2006, Esquisse de plan de gestion pour agbodo, Abomey, Bénin. Résultats de l'exercice pratique de planification et de gestion, 8e cours régional Africa 2009, Porto-Novo, EPA.

Fassassi, M.A., 1978, L'architecture en Afrique noire. Cosmoarchitecture, Paris, François Maspéro.

Le Petit Larousse 2003, Paris, Larousse/VUEF.

Le Roy E., Ahouangan D., Adingni *et al.*, 1973, Le système de répartition des terres chez les Fon de la région d'Abomey, Paris, Laboratoire d'anthropologie juridique.

Lepetit, B., La ville : cadre, objet, sujet. Vingt ans de recherches françaises en histoire urbaine, *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, n° 4, 1996.

Mairie d'Abomey, 2012, Schéma directeur d'aménagement communal

Mairie d'Abomey, 2012, Plan de développement communal 2^{ème} génération.

Marjoua, B., 2014, Sites archéologiques, éléments de culture matérielle et histoire du peuplement gulmance dans la région de Karimama-Banikoara (nord-Bénin), Université d'Abomey Calavi, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.

Michozounnon, R., 1992, Le peuplement du plateau d'Abomey des origines à 1889, Thèse de doctorat d'histoire, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, UER Histoire.

Mondjannagni, A.C., 1970, Contribution à l'étude des paysages végétaux du Bas-Dahomey, *Annales de l'Université d'Abidjan* 1969 série G, tome I, fascicule 2, Abidjan, Université d'Abidjan.

Mondjannagni, A.C., 1977, Campagnes et villes au sud de la République Populaire du Bénin, Paris/La Haye, Mouton/ACCT.

Obenga, T., 1986, "Méthodologie en histoire africaine", Niamey, *Les Cahiers du CELTHO* N°1, pp. 33-51.

Ogou, F., 2013, Problématique de la sauvegarde des savoir-faire traditionnels de gestion du patrimoine architectural : cas des palais royaux d'Abomey, Abomey Calavi, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.

Paraïso, E., 2002, La prise du Danhomè ou la campagne contre le Danhomè, *Mémoire du Bénin* (Matériaux d'histoire) N° 5.

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des sigles et acronymes	iii
Table des illustrations	v
Dédicace.....	vi
Remerciements	vii
Introduction	1
PREMIERE PARTIE : Problematique, clarification conceptuelle et méthodologie.....	3
Chapitre I : Problématique et clarification conceptuelle	4
I.1. Problématique.....	4
I.2. Clarification conceptuelle	9
I.2.1. Villes historiques	9
I.2.2. Patrimoines et sites archéologiques	9
I.2.3. Urbanisation et urbanisme	11
Chapitre II : Objectifs, hypothèses et méthodologie de recherche	13
II.1. Objectifs et hypothèses de recherche	13
II.1.1. Objectifs	13
II.1.2. Hypothèses de recherche	13
II.2. Méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse des données	13
II.2.1. Recherche documentaire	14
2.1.1. Centres d'intérêt de la recherche	14
2.1.2. Utilité de la recherche documentaire.....	14
II.2.2. Enquête de terrain.....	15
2.2.1. Enquête exploratoire	15
2.2.2. Enquête complémentaire	15
2.2.3. Outils de collecte de données	15
II.3. Difficultés rencontrées et approches de solution	16
II.3.1. Obstacles à la recherche	16
3.1.1. Difficultés d'accès aux sources d'informations	16
3.1.2. Complexité du sujet de recherche	17
3.1.3. Ressources financières limitées.....	17
II.3.2. Approches de solution.....	17
Chapitre III : Revue de littérature	18

III.1. Types de villes en Afrique et organisation spatiale dans le Danxomè	18
III.2. Urbanisation et villes anciennes	21
III.3. Protection juridique	22
DEUXIEME PARTIE : Plan provisoire de la thèse et point de la recherche.....	25
Chapitre IV : Plan provisoire de la thèse.....	26
Chapitre V : Présentation des premiers résultats	28
V.1. Pouvoir royal et urbanisation.....	29
V.1.1. La vision royale de l'urbanisation dans le Danxomè.....	29
V.1.2. Les formes et les fonctions urbaines	34
V.2. Colonisation et urbanisation	36
V.2.1. Volonté coloniale de marquage du territoire.....	36
V.2.2. Insuffisance du rêve urbain colonial	39
V.3. Caractéristiques de l'espace urbain : tendances actuelles et perspectives d'évolution	39
V.3.1. Tendances d'évolution future et répartition de la population	39
V.3.2. Principales agglomérations urbaines.....	40
Conclusion.....	50
1-Sources et références bibliographiques.....	51
1.1. Sources orales et témoignages oraux.....	51
1.2. Documents d'archives	52
2-Références bibliographiques	52